



# Les discours

n°2, diffusé le mercredi 18 novembre 2009

## JOURNEE du Mardi 17 novembre

### **LES MAIRES FACE A LA CRISE ET A SES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

- Intervention de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi..... 2

### **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission intercommunalité..... 4
- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF ..... 6
- Complément au rapport d'activité de Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF ..... 7

### **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris ..... 11
- Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France..... 13
- Allocution de Monsieur François FILLON, Premier ministre ..... 16

## Intervention de Monsieur Laurent WAUQUIEZ secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi

### Mesdames et Messieurs les Maires,

D'abord, je voulais saluer tous mes collègues maires, parce que si c'est le secrétaire à l'Emploi qui s'exprime, dans mon expérience et dans mon travail de secrétaire d'Etat à l'Emploi, je m'appuie énormément sur ma fonction de maire du Puy-en-Velay qui me permet de voir et de mesurer les difficultés dans lesquelles on est en tant qu'élu local pour faire face à la question de l'emploi.

Et votre difficulté, notre difficulté, se résume finalement à quelque chose d'assez simple :

La première chose, et vous l'avez évoquée les uns et les autres, c'est que nos compatriotes viennent très fréquemment nous solliciter pour les questions d'emplois. Et vous êtes finalement à l'avant-garde sur ces sujets.

Mais dans le même temps, ce sont pour la plupart des outils nationaux, sur lesquels il faut qu'on arrive à trouver l'équilibre ensemble sur une conception nationale, parce que la solidarité républicaine doit s'exercer sur l'ensemble du territoire, et en même temps tous les territoires ne sont pas égaux, et nous avons besoin aussi de pouvoir adapter localement nos outils.

Ce que je voulais ce matin, c'était vous donner la boîte à outils et vous dire comment, quand on est maire, on peut piocher dedans et ce qui est à votre disposition, ce qui, je crois, est le plus important et le plus utile pour vous.

Mais juste avant peut-être, un petit mot en termes de perspectives. On a arrêté au troisième trimestre l'hémorragie de destruction d'emplois. C'était la première étape importante : notre pays, au niveau national, a arrêté de détruire des emplois.

Il faut être très prudent quand on dit cela. D'abord parce que tout dépend de l'endroit où vous êtes. Si vous êtes sur une commune qui a plutôt un fort taux d'emplois industriels, vous continuez à être dans la crise parce qu'elle détruit très fortement des emplois dans le secteur industriel. Si vous êtes plutôt dans des secteurs un peu plus ruraux comme le mien, ou des secteurs où il y a une économie tertiaire plus développée, on commence un petit peu à reprendre de l'oxygène.

La deuxième étape sur l'année 2010 va être d'arriver à un niveau où on crée suffisamment d'emplois pour donner du travail à une population active en augmentation, parce que, vous le savez et c'est quand même l'une des forces de notre pays, la population active augmente et donc il faut non seulement qu'on arrête de détruire des emplois mais qu'on en crée plus que ce que nous demande la population active pour faire baisser le chômage. Et cela va être la bataille de l'année 2010.

Notre attente, c'est que l'on commence à créer de façon significative de l'emploi entre la fin du premier semestre et le début du deuxième semestre 2010. Ce qui signifie pour vous qui êtes sur le terrain, et en fonction des territoires où vous êtes, quand même six à huit mois pendant lesquels vous serez vraiment aux avant-postes et dans des situations difficiles.

A partir de là, que peut-on faire quand on est maire et quand on est élu local sur le terrain ? Il y a des outils nationaux que vous pouvez utiliser en tant qu'acteurs de leur mise en oeuvre et il y a des outils qui sont des outils locaux.

Sur les outils nationaux, quelques exemples. D'abord, on a essayé, et cela fait partie des choix que j'ai voulu, de miser sur l'emploi dans les très petites entreprises, notamment avec un dispositif qui s'appelle « Zéro charge » et qui permet à toute entreprise de moins de dix salariés d'embaucher sans aucune charge.

Un certain nombre de maires, et je leur rends hommage – je pense notamment à certains maires de Corrèze qui sont allés assez loin en la matière – ont organisé des réunions à l'échelle de leur commune,

où ils ont rassemblé toutes les entreprises de moins de dix salariés pour faire connaître ce dispositif. Il fonctionne bien et cela peut parfaitement être une des choses sur lesquelles les élus locaux s'investissent pour les faire connaître autour d'eux.

Deuxième exemple, qui est important et que vous pouvez utiliser, ce sont les dispositifs d'activité partielle, anciennement ce qu'on appelait « le chômage partiel ».

Pourquoi est-ce intéressant pour un maire ? Quand vous avez un plan social sur votre commune et que les syndicats viennent vous voir ou que les partenaires sociaux viennent vous voir, vous pouvez toujours être force de proposition en vous assurant que la société a vérifié si elle ne pouvait pas commencer par utiliser de l'activité partielle.

Dans ce domaine la direction du Travail est votre support, les services préfectoraux peuvent travailler avec les élus en bonne intelligence. Et le but est de s'assurer qu'on ne bascule jamais dans une solution de licenciement avant d'avoir regardé si on ne pouvait pas former d'abord plutôt que de licencier. Un très bon travail a été fait conjointement avec la préfecture et avec des élus locaux notamment sur la région Aquitaine pour essayer de proposer systématiquement cette solution.

Donc il est important que vous le sachiez : ne pas accepter un plan social avant d'avoir vérifié conjointement avec les syndicats et les chefs d'entreprise que la solution « activité partielle » a pu être regardée et explorée. Là encore, c'est un outil national et les élus locaux peuvent s'en saisir.

Troisième chose, et Bernard y a fait allusion, la bataille pour l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Vous savez, quand je regarde sur le terrain la situation de l'emploi des jeunes, la difficulté qu'a notre pays, crise ou pas crise, pour trouver de l'emploi à nos jeunes est due au fait qu'on continue à faire des formations qui sont trop théoriques et qu'on ne mise pas suffisamment, à la différence de pays comme l'Allemagne ou la Suède, sur des périodes où on mène à la fois des formations théoriques et une formation sur le terrain.

Nous essayons de développer tout ce qui est apprentissage. Cela, c'est vraiment un travail de terrain, qui consiste, conjointement avec les chambres de commerce et d'industrie – vous y avez fait référence – avec les chambres de métiers, à rassembler tout le monde autour de la table et leur dire : « Prenez des jeunes. Essayez de faire en sorte d'utiliser les dispositifs qui existent ».

Et là aussi, on s'est appuyé sur des élus locaux qui ont animé des réunions localement sur leur territoire, sur leur bassin d'emplois pour mobiliser le tissu d'entreprises et d'artisans. Il y a des aides importantes qui existent, qui ont baissé le coût pour une entreprise de plus de 30 % quand elle prend un jeune, avec des dispositifs de type « zéro charge » dans le domaine de l'apprentissage.

Ce sont des outils dont vous pouvez vous saisir, pour être un peu l'interface quand vous avez des jeunes qui viennent à votre porte, pour essayer de mobiliser des entreprises en leur disant : « il y a des aides de l'Etat. Essayez de prendre ce jeune en plus. Essayez de voir avec la chambre de commerce et d'industrie, avec la chambre des métiers pour avancer en la matière ».

Et puis il y a des outils nationaux que j'ai voulu voir adaptés à certains territoires qui souffrent plus : le Nord-Pas-de-Calais, tout le secteur notamment de la Champagne-Ardenne qui paye un lourd tribut à cette crise, les contreforts de la Franche-Comté – on a des vallées qui étaient classiquement très investies dans le domaine industriel ; chez moi, dans le Massif Central, il y avait une tradition de sous-traitance industrielle qui est vraiment mise à mal dans cette période de crise

Nous avons essayé de faire des outils spécifiques :

- Les contrats de transition professionnelle, pour les personnes qui ont perdu leur emploi, pour les aider à rebondir.

- Le fonds d'investissement social, qu'on a par exemple mobilisé en Champagne-Ardenne pour essayer de forger des solutions un peu innovantes, par exemple mettre en lien un secteur qui perd de

l'emploi avec des secteurs qui embauchent. Je pense à un exemple : le textile perd des emplois féminins, mais on peut en gagner dans le secteur des services à la personne, notamment dans tout le secteur des maisons de retraite, les réseaux ADMR, etc. On essaie de mettre en place des outils où l'on forme les gens pour les aider à rebondir.

Ce sont des outils que l'on a essayé de piloter localement pour qu'ils soient au plus près du terrain. Vous avez toute votre place dans leur mise en oeuvre et j'ai fait passer le message à mon administration et à l'administration préfectorale de s'appuyer, là où cela existe, sur les élus locaux, parce que moi, vous voyez les choses, vous les sentez. Vous connaissez ces entreprises, ces secteurs où il y a de l'emploi à gagner ou à trouver. Donc de ce point de vue, vraiment, n'hésitez pas à frapper à la porte, à demander des rendez-vous, à être impliqués dans les réunions de pilotage. C'est aussi une manière pour les élus locaux de tenir toute leur place dans cette période.

Je vais maintenant en venir aux outils qui sont les vôtres. Le premier, ce sont les contrats aidés. Je suis maire et de plus, maire d'une commune qui est dans une situation financière très difficile. Je sais très bien ce que cela représente pour un maire de prendre quelqu'un en contrat aidé, avec la difficulté qu'au bout des deux ans, lui, s'attend à être intégré au personnel votre commune et que ce n'est pas facile.

Qu'a-t-on essayé de faire ? La première chose, c'est que la participation de l'Etat est à un niveau extrêmement important. 90 % du salaire est pris à charge, ce qui signifie que même en incorporant les indemnités d'assurance chômage – qui, je sais, vous préoccupent les uns et les autres parce que vous dites : « d'accord, c'est sympathique, mais moi, à la fin, je dois payer l'indemnisation d'assurance chômage » – on est à des niveaux de coût qui au maximum représentent pour une collectivité locale entre 150 à 200 euros par mois pour quelqu'un à plein temps.

La deuxième chose, c'est que les bases d'engagement partenarial sont claires, Pôle emploi a l'instruction de bien assurer et vérifier que le message est clairement passé : c'est un engagement de deux ans maximum et pour lequel, à l'arrivée, il n'y a pas d'intégration prévue dans la commune.

Le travail que nous avons à faire avec vous, c'est de prévoir la fin du contrat, c'est-à-dire, au fur et à mesure, de pouvoir faire de la formation, de réfléchir à l'accompagnement. Je vais prendre un exemple : chez toi, Bernard... D'ailleurs, vos communes à tous les deux sont des modèles en termes d'engagement et de contrat aidé. On a essayé de travailler notamment pour un certain nombre de personnes que tu as prises, je crois, notamment sur des réseaux comptabilité pour pouvoir faire en sorte que la formation soit prévue et que, ensuite, la bascule puisse être possible sur des emplois dans le secteur privé. Il y a des endroits où des maires ont embauché dans les services entretien et bâtiments. On a fait des partenariats avec les chambres des métiers pour que, après, ils puissent être dirigés sur le secteur du BTP en sortie de contrat.

A Marc-en-Baroeul, pas très loin de chez vous, on a travaillé sur des embauches de jeunes qui étaient en formation d'architecture, et que des passerelles soient ensuite organisées avec des bureaux d'architectes.

Donc c'est possible. Je ne sous-estime pas les difficultés pour les élus locaux, mais pour vous, c'est quand même une vraie opportunité de donner un espoir à des gens qui sont sur votre commune, sans donner de faux espoirs en faisant miroiter ensuite des intégrations qui seraient illusoire au niveau de votre commune.

Et je tenais à vous remercier parce qu'au début, cela a été difficile mais vous avez vraiment joué le jeu. Et nous allons arriver à la fin de l'année à tenir les engagements pris en termes de contrats aidés, grâce à vous... Enfin, grâce à nous parce que moi aussi, je l'ai fait chez moi. Et c'est important que les élus locaux aient été présents sur ce front parce que cela fait partie des outils dont nous disposons.

Le deuxième outil local : les clauses d'insertion et les chantiers d'insertion. Honnêtement, aujourd'hui il ne faut plus passer de

marché public sans mettre systématiquement une clause d'insertion. Cela permet un pilotage un peu fin.

Certains élus de mon agglomération sont ici présents. Nous avons un gros appel d'offres « piscine ». Nous avons mis en place une clause d'insertion qui nous permet de travailler notamment sur des quartiers difficiles pour faire en sorte que des jeunes de chez nous puissent, par ce biais, être intégrés et formés et ensuite, avoir des perspectives de débouchés dans le bâtiment. C'est vraiment un plus. Il faut systématiquement le mettre en oeuvre. Dès que vous avez un chantier, utiliser la clause d'insertion pour vous assurer que, derrière, il y ait des emplois locaux.

La troisième chose, et il y a été fait allusion, ce sont les outils de pilotage que sont les missions locales et les maisons de l'emploi.

Bernard a fait un énorme travail sur le réseau des missions locales, qui a été réactivé.

Moi, j'ai voulu qu'il y ait des moyens dévolus aux missions locales. La mission locale, c'est vraiment l'outil à la disposition des élus locaux. Ils ont la possibilité de prescrire de nouveaux dispositifs, notamment les contrats initiative emploi (CIE).

On a prévu la possibilité de financer des permis de conduire parce que, comme élu d'une zone rurale, je sais très bien que sans permis de conduire, bon courage pour un jeune pour trouver un emploi !

Ce sont des outils assez simples et faciles d'utilisation où, là encore, on a besoin du bon sens et de la proximité de terrain des élus locaux. Donc n'hésitez pas à être sur le front de votre mission locale, elle doit vous être utile.

Et puis il y a les maisons de l'emploi, là où elles existent, qui sont des outils intéressants, qui permettent d'associer les élus locaux, qui permettent de lever un peu le regard et de ne pas rester un peu le nez dans le bitume ; c'est-à-dire de réfléchir aux perspectives dans les deux-trois ans à venir : que faut-il construire en termes d'outils nouveaux sur le terrain ?

Ma seule préoccupation, c'est que je veux, d'abord, que ce soit équitable ; parce que – je dis les choses clairement – il y a des communes urbaines qui se sont vraiment bien « remplies la panse » au détriment d'autres maisons de l'emploi qui sont sur des secteurs où il y a des plus petites communes et qui ont été moins bien traitées. Cela, moi, je ne peux pas l'accepter, ce que je souhaite, c'est que toutes les maisons de l'emploi soient traitées et financées de manière équitable sur tout le territoire.

Et puis la deuxième chose, que je veux, c'est que cela doit se faire – vous n'êtes pas concernés – cela doit se faire en bonne articulation avec Pôle emploi, c'est-à-dire qu'il faut qu'on travaille en équipe. Cela ne sert à rien si de rajouter des étages les uns au dessus des autres. Ceux qui sont perdus, ce sont les demandeurs d'emplois ; donc il faut qu'on travaille ensemble. Voilà.

Je finirai vraiment par un message simple : c'est vous qui êtes aux avant-postes parce que quand quelqu'un perd son emploi, le premier qu'il vient voir, c'est l'élu dans lequel il a confiance, c'est son maire. Je le vois bien sur mes permanences aussi. Les questions qui nous sont adressées, ce sont d'abord des questions d'emplois et c'est d'abord à nous que l'on s'adresse.

Ce n'est pas facile. Pour autant, vous n'êtes pas démunis. C'est une politique nationale, mais que j'ai voulu décliner localement et avec la possibilité pour les maires de se saisir de ces outils. Donc n'hésitez pas. Allez-y.

J'ai vraiment donné des instructions à mon administration pour qu'elle soit à l'écoute des maires. Cette politique nationale ne peut réussir que si ceux qui sont aux avant-postes sur le terrain, c'est-à-dire vous, êtes écoutés et consultés.

Merci à tous.

**Bilan de l'intercommunalité**  
**par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF,**  
**présidente de la commission intercommunalité**

**Mes chers collègues,**

En tant que vice-présidente de l'AMF, en charge de l'intercommunalité, il me revient comme chaque année de vous faire un bilan de notre action. Je voudrais naturellement y associer le rapporteur de notre commission, le député maire de Châlons-sur-Saône Christophe Sirugue, et remercier l'équipe de cette mission, managée avec efficacité par Dominique Brachet.

Comme vous le savez tous, l'intercommunalité a été, avec la décentralisation, l'un des événements majeurs de ces 20 dernières années. Aujourd'hui, 93% des communes et 87% de la population sont réunis en intercommunalité.

Cette année, le débat prend un éclairage particulier, avec la présentation du projet de loi de réforme des collectivités présenté par le gouvernement. Cette réforme a fait l'objet de deux réunions de la commission intercommunalité de l'AMF : l'une dès la publication du rapport Balladur et l'autre le 26 octobre dernier, une fois le projet de loi présenté en conseil des ministres.

D'emblée, je voudrais rendre compte ici de l'inquiétude des maires et des présidents d'intercommunalités. Au-delà de la réforme en elle-même, ils s'interrogent sur la méthode employée. Nombreux sont ceux qui se sont déjà exprimés sur ce point, mais je voudrais le redire ici : la réforme n'est pas traitée dans le bon ordre : on met, si vous me passez l'expression, « la charrue avant les bœufs » ! La suppression de la TP, qui n'était pas initialement prévue au programme, vient télescoper la réforme des collectivités territoriales proprement dite. Quant à la répartition des compétences, pourtant annoncée comme l'un des objectifs principaux de la réforme, elle ne fera l'objet de discussions que fin 2010, voire en 2011. Les élus sont donc inquiets de ce manque de bon sens. Ils sont inquiets également parce qu'ils craignent de ne plus pouvoir exercer sur leur territoire le service à leurs concitoyens dans les mêmes conditions d'efficacité et de proximité. Et comme si ce n'était pas suffisant, on a pu constater la défiance trop souvent exprimée vis-à-vis des élus locaux quant à leur nombre et leurs méthodes de gestion. Ce n'était sûrement pas la meilleure manière pour les convaincre et les associer à une réforme qui était pourtant souhaitée par la majorité d'entre eux.

Ces réflexions exprimées, j'en viens au cœur de la réforme en matière d'intercommunalité, c'est-à-dire ce qui nous concerne, nous, élus des communes et de leurs groupements. J'aimerais donc vous faire part de nos conclusions sur l'achèvement de l'intercommunalité, sur la composition des conseils communautaires, sur les compétences des intercommunalités et sur leurs regroupements.

Tout d'abord, la commission intercommunalité de l'AMF a affirmé son attachement à l'achèvement de l'intercommunalité et à sa rationalisation. Elle partage donc cet objectif fixé dans le projet de loi. Mais, contrairement à ce que propose le gouvernement, il faut user de souplesse pour y parvenir, faire confiance aux élus et éviter tout interventionnisme excessif de l'Etat et, en son nom, du préfet, notamment en ce qui concerne la rationalisation.

Concernant la composition des assemblées communautaires, le projet de loi prévoit que la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté sera automatique, en fonction de la démographie de chaque commune. Cette méthode de calcul, qui ne tient compte ni du nombre de communes regroupées, ni du contexte, ni des accords locaux, n'est pas acceptable. Pourquoi ne pas faire confiance aux élus ? Ils ont été parfaitement capables, jusqu'à présent, de répartir les sièges de façon rationnelle et consensuelle, pourquoi ne le seraient-ils plus à l'avenir ? La commission intercommunalité de l'AMF propose donc que les élus décident à la majorité qualifiée de la répartition des sièges, avec un cadrage minimum par la loi, qui permettrait de respecter avec souplesse la démographie des communes. Ce ne serait qu'en cas de désaccord entre communes membres qu'un tableau de répartition, en fonction

de critères démographiques plus stricts, serait appliqué. Prévoir une solution en cas de crise, très bien, mais ne rigidifions pas le système !

Au-delà de la répartition des sièges entre communes, il faut choisir le mode de désignation des conseillers communautaires. Et là, vous le savez, le projet de loi a introduit une innovation très importante : il prévoit que les conseillers communautaires seront élus par fléchage, c'est-à-dire au sein de circonscriptions communales, au cours du même scrutin que pour les élus communaux et qu'ils feront partie du conseil municipal de l'une des communes membres. Cela répond aux exigences qu'avait posées l'AMF l'année dernière, et dont je vous avais fait part lors de notre précédent congrès. Ce mode d'élection, il faut en être conscient, aura pour conséquence, à un certain niveau, de faire entrer les oppositions communales au sein des conseils communautaires.

Il faut noter également que ce mode d'élection n'est applicable que s'il y a scrutin de liste, ce qui n'est le cas actuellement que dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le gouvernement, soutenu par l'AMF sur ce point, propose donc que le seuil pour l'utilisation du scrutin de liste soit abaissé aux collectivités de plus de 500 habitants. Pour information, je vous signale que les collègues de l'Association des maires ruraux, quant à eux, demandent que ce mode de scrutin soit appliqué à toutes les communes, sans critère démographique.

Je voudrais vous dire également quelques mots de la réforme proposée en matière de compétences des intercommunalités. La commission intercommunalité de l'AMF demande le maintien de la majorité qualifiée des communes pour les transferts de compétences. Si elle accepte que l'intérêt communautaire soit défini par le conseil communautaire des communautés de communes, elle estime indispensable que celui-ci se prononce dans toutes les communautés à la majorité des 2/3 de ses membres. Elle demande également que le principe de spécialité qui régit aujourd'hui les compétences des communautés soit assoupli, afin de prévoir l'exercice conjoint de certaines compétences comme la politique de la ville.

Si elle accepte le transfert du pouvoir de la police réglementaire en matière de déchets ou d'assainissement, elle ne peut accepter ce transfert en matière de circulation et de stationnement.

La réforme proposée envisage enfin deux cas de regroupements de communes sous des formes inédites : les métropoles et les communes nouvelles. Sur ces deux points, l'AMF a également des positions différentes de celles du gouvernement.

Sur la métropole tout d'abord : les seuils pour créer des métropoles, qui ont vocation à être des pôles urbains à dimension européenne, devraient être fixés à 700 000 habitants, plutôt que 450 000 comme prévu aujourd'hui. Surtout, les métropoles ne doivent pas pouvoir reprendre la quasi totalité des compétences et du pouvoir fiscal des communes, cela amènerait à la dilution des communes dans ces nouveaux regroupements.

Quant aux communes nouvelles, qui seront le résultat de fusions de communes... Nous demandons que l'unanimité des communes concernées soit requise pour la constitution de communes nouvelles. Sinon, cette création pourrait aboutir à l'absorption forcée d'une petite commune sans accord ni de ses élus ni de sa population... ce contre quoi, vous vous en doutez, l'AMF s'élève vigoureusement !

Voilà ce que l'on peut dire, je crois, du projet de réforme en ce qu'il touche, stricto sensu, aux intercommunalités. Mais un regroupement de communes ne peut vivre sans ressources. C'est pourquoi la TP a fait l'objet d'un large débat en commission.

Bien entendu, la réforme de la taxe professionnelle était souhaitée depuis longtemps, au regard de ses nombreuses évolutions qui en avaient fait un impôt devenu injuste et inégalitaire pour les entreprises : cette taxe n'était plus basée que sur les bâtiments, les

machines et les équipements ; elle frappait donc l'industrie de façon disproportionnée par rapport aux entreprises de service et de main d'œuvre. Nous nous attendions donc à un impôt économique dont la répartition serait plus juste entre les entreprises, avec un rééquilibrage de la contribution économique entre industries qui paieraient moins et services qui paieraient plus. Mais si certains, dans le nouveau système, y gagnent par rapport à ce qu'ils payaient au titre de la taxe professionnelle, d'autres, qui payaient peu, ont refusé d'augmenter sensiblement leur contribution. Moyennant quoi la masse globale a diminué de 11 milliards d'euros. Le gâteau ayant rétréci, il est difficile à répartir, et il sera encore plus difficile de faire de la péréquation.

A cela trois conséquences majeures :

- Première conséquence, l'Etat va devoir compenser cette diminution de ressources, alors même que l'un des objectifs de la réforme était justement de supprimer les compensations. Cela inquiète les élus à double titre : tout d'abord, cela n'arrangera pas les finances de l'Etat, tout particulièrement pendant l'année de transition qui va lui coûter extrêmement cher. Ensuite, nous savons tous ce que sont les compensations et comment elles évoluent, c'est-à-dire au désavantage des collectivités.

- La deuxième conséquence de cette réforme porte sur la répartition du nouvel impôt entre les trois niveaux de collectivités. Je voudrais rappeler que le choix de la répartition des ressources se fait en ce moment, alors que nous n'avons pas de vision sur les compétences qui seront attribuées aux départements et aux régions en 2010 ou 2011.

Comme vous le savez sûrement, la part dynamique du nouvel impôt, celle sur la valeur ajoutée, était initialement réservée aux départements et aux régions, ce qui était impensable pour nous ; cela aurait été renier les fondations sur lesquelles repose l'intercommunalité, à savoir l'idée du partage de la ressource économique et d'une rationalisation des implantations économiques sur un territoire. Il fallait absolument maintenir un lien entre entreprises et bloc communal. C'est pourquoi l'Assemblée nationale a voté un amendement qui alloue désormais 20% de la part dynamique de cet impôt au bloc communes/intercommunalités. La démarche est la bonne, même s'il faut que ce pourcentage soit encore plus important.

- La troisième conséquence de cette réforme est la transformation systématique de la fiscalité des intercommunalités en fiscalité mixte, par le jeu des transferts des impôts entre départements, régions et intercommunalités. Evidemment, c'est une modification structurelle importante.

En Loir-et-Cher par exemple, sur les 23 communautés existantes, 19 sont en taxe professionnelle unique et passeront donc en fiscalité mixte, avec naturellement à terme une pression fiscale supplémentaire sur les ménages.

Tout ceci amène au constat suivant : ce nouvel impôt économique, la cotisation économique territoriale, va engendrer moins de dynamisme, de liberté et d'autonomie fiscale.

Or les ressources issues de la taxe professionnelle constituaient une part très importante de leurs moyens, et leur permettaient, par exemple, de construire des routes ou des zones d'activités pour accueillir les entreprises ! Avec moins d'argent, moins d'autonomie, moins de dynamisme, je ne sais pas si elles pourront continuer à réaliser les mêmes projets. Il est donc indispensable d'abaisser le seuil d'assujettissement à la cotisation complémentaire et de fixer un taux unique. Sinon, 90% des entreprises seraient exonérées de cette cotisation.

Mais, peut-on se demander, ces inconvénients sont peut-être justifiés par des objectifs plus larges, plus importants ? Le gouvernement prétend effectivement que la TP serait l'impôt responsable des délocalisations et des pertes d'emplois, raison pour laquelle il faudrait la supprimer au plus vite. C'est un argument difficile à accepter, dans la mesure où chacun sait que si la TP pèse effectivement sur certaines entreprises, il y a beaucoup d'autres facteurs, en particulier les charges et le coût de la main d'œuvre, qui expliquent la non compétitivité des entreprises françaises par rapport à d'autres pays. La nouvelle imposition va d'ailleurs taxer la valeur ajoutée et donc, notamment, les salaires, ce qui n'aidera pas plus à la compétitivité que la taxation sur les investissements...

Le gouvernement explique également que les collectivités locales dépensent et embauchent trop. Je voudrais donc faire une clarification : au-delà des transferts de l'Etat, clairement identifiables, l'Etat procède à des abandons de compétences qu'il faut bien remplacer !

Alors, il y a peut-être, parfois, des excès, et on n'a pas encore tiré suffisamment parti des économies d'échelles rendues possibles par l'intercommunalité. Mais globalement, les collectivités sont financièrement responsables, et tout à fait efficaces. Alors, plutôt que de leur rogner les ailes, laissons-leur les moyens d'accomplir leur rôle, laissons-leur la liberté, donnons-leur le temps entre chaque réforme au lieu d'en lancer de nouvelles trop souvent. Rationaliser, oui. Rabaisser et contraindre, non.

Nous sommes tous dans le même bateau qui s'appelle la France et la République. On comprend que l'Etat ne peut pas tout compenser, mais ça ne peut pas être l'Etat central contre les collectivités territoriales ! Au contraire, l'Etat devrait, comme nous le disions dans un récent rapport sénatorial, faire confiance aux élus locaux et à l'intelligence territoriale !

**Présentation du rapport financier  
par Monsieur Jean LAUNAY,  
trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,**

C'est la première fois que j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de notre Association des maires et des présidents de communautés, une association pour un même niveau de collectivités dans des compétences partagées, et de vous soumettre le taux des cotisations pour l'année prochaine. Je le ferai, comme mon prédécesseur, Michel CHARASSE, que je salue, en toute transparence, et vous pourrez voir les principales masses financières sur l'écran.

A la clôture du 31 décembre 2008, notre Association dégage un excédent de 2.481.559 euros, contre 1.331.506 euros à la clôture de l'exercice 2007. Cette augmentation s'explique, pour l'essentiel par une baisse importante des charges, l'année 2007 était en effet une année exceptionnelle, celle du centenaire de notre Association, et les opérations liées à cet événement avaient engendré 1.172.000 euros de dépenses.

Au global, nos produits d'exploitation ont augmenté de 1,5% tandis que nos charges d'exploitation ont baissé de 12% pour la raison citée précédemment.

Notre résultat financier, qui correspond aux revenus et produits de cession de nos valeurs de placement, est stable. Nous ne constatons pas de moins values importantes qui auraient pu survenir dans le contexte de la crise financière : nos placements sont sûrs et n'ont pas été affectés, 18,2 M€ au 31 octobre 2008 et 19,5 M€ au 31 octobre 2009.

Les produits d'exploitation de l'année 2008 sont stables et n'appellent donc pas de commentaires particuliers.

Les charges d'exploitation de l'année 2008 sont globalement en baisse par rapport à l'année 2007, mais ont été cependant impactées par des dépenses particulières.

En effet, l'année 2008 a été marquée par le renouvellement général des conseils municipaux, et nous avons logiquement engagé des actions marquantes qui ont impacté les comptes au niveau des dépenses et que je tiens à vous rappeler :

- le « Guide du maire » a été adressé gracieusement à tous les maires au lendemain des élections et a été ré-adressé sur demande de nos adhérents jusqu'à épuisement des stocks (50.000 exemplaires imprimés),
- le « Guide du Président de communauté 2008 a été adressé à tous les présidents de communauté »,
- les « Universités des maires » : l'AMF a gardé à sa charge, elle pouvait le faire, les frais de déplacement de ses collaborateurs qui sont intervenus à de nombreuses reprises dans le cadre de ces universités organisées par Mairie 2000.

Le coût global de ces trois actions approche 235.000 euros.

En conclusion, la parfaite santé financière de notre Association permet d'engager sans difficulté des actions nationales conformes à son objet, à ses statuts, dans le souci constant de répondre aux besoins de ses adhérents.

Vous me permettez de saluer le travail effectué pendant 10 ans par Michel Charasse, mon prédécesseur au poste de trésorier général, qui a quitté ses fonctions en novembre 2008 : les résultats que j'ai l'honneur de vous présenter ici sont les siens, et je lui dis en amitié : c'est vrai qu'avec un ancien percepteur comme trésorier général, vous n'allez pas vous marrer... (il vous l'avait prêté l'an dernier). Mais le cap, Michel, sera tenu !

*Le président PELISSARD :*

- *donne la parole au commissaire aux comptes (Pierre-Henri SCACCHI)*
- *donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions*
- *fait voter à main levée sur les comptes annuels,*
- *les comptes sont adoptés à l'unanimité*

- Taux de cotisations pour 2010

L'année 2009 voit le début de la réalisation d'un projet immobilier important dont vous avez été informés lors des deux dernières assemblées générales : l'Association a démoli cet été la partie arrière de son siège au 41 quai d'Orsay, pour reconstruire un bâtiment plus fonctionnel et surtout construire une salle en sous-sol d'une contenance de 250 places, qui permettra d'accueillir notamment les réunions de notre Comité Directeur.

La construction est en cours, le planning des travaux est parfaitement suivi, et votre Comité directeur pourra le constater par une visite de chantier au début de ce mois de décembre.

Ces travaux seront autofinancés : il n'y aura pas de recours à l'emprunt. Le budget de cette opération est de 6.200.000 euros TTC et la fin des travaux est prévue en septembre 2010.

Malgré cet investissement très important et grâce à l'autofinancement de ces travaux, j'ai fait le choix de proposer à votre Bureau, qui l'a accepté, de limiter strictement l'évolution du taux des cotisations 2010.

Vous pouvez le constater sur le tableau des taux de cotisations que je sou mets à votre approbation, nous avons augmenté de quelques centimes arrondis qui conduisent à un taux d'augmentation moyen de 0,25%, pour faciliter le suivi des rentrées des cotisations par nos services, dont je salue aussi le travail.

Nos ressources nous permettront de poursuivre nos actions, d'en engager de nouvelles, de garantir notre autonomie en restant au service de nos adhérents, à votre service.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

*Le président PELISSARD :*

- *donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions*
- *fait voter à main levée sur les taux de cotisations*
- *les taux de cotisations sont adoptés à l'unanimité*

**Complément au rapport d'activité,  
de Monsieur André LAIGNEL,  
secrétaire général de l'AMF**

**Mes chers collègues,**

Je pense que ce congrès a un caractère tout à fait exceptionnel, compte tenu de la gravité de la situation. J'ai eu l'occasion, comme d'autres, d'aller dans de nombreux départements et partout j'ai entendu le même message, un message fait d'inquiétude, mais aussi souvent de colère. Il est vrai que, notre rapport d'activité, vous l'avez reçu chacun par écrit, et que c'est sur ce rapport que vous aurez demain à vous prononcer.

Je n'y reviendrai pas parce que j'ai envie d'aller à l'essentiel et, l'essentiel bien sûr, ce sont les réformes ou peut-être devrais-je dire les contre-réformes qui nous sont aujourd'hui proposées. Contre-réformes parce que, pour l'essentiel, elles remettent en cause 27 ans de décentralisation, qu'elles remettent en cause les moyens qui nous sont donnés pour faire face aux attentes de nos concitoyens. Et je dirais qu'aussi bien la forme que le fond sont pour moi contestables.

Sur la forme, ces réformes ont pour socle le dénigrement et pour méthode l'opacité.

- le dénigrement, je crois que, les uns et les autres, il nous excède, il ne se passe quasiment pas de semaine sans que dans les collectivités locales les élus soient mis en cause.

C'est, dimanche, un ministre, qui découvre que nous serions des féodaux. Quelle curieuse conception médiévale de notre société ! C'est en permanence la volonté de faire des élus locaux les boucs émissaires de la crise et je dirai que c'est là une spécialité du premier ministre. Nous serions responsables tout à la fois du débordement de la dette de la France, il paraît qu'elle s'endetterait pour nous ; nous sommes responsables du déficit abyssal, il paraît que ce déficit serait là pour nous, c'est bien entendu l'accusation de trop dépenser ; il y aurait trop de collectivités, trop coûteuses et trop d'élus.

Je voudrais revenir sur trois éléments que je viens d'énoncer du procès qui nous est fait.

« Trop de collectivités » nous dit-on.

C'est une antienne, elle revient comme la valse au bal-musette. Devrai-je rappeler une fois de plus que tous les pays d'Europe, à l'exception de trois, ont trois niveaux d'administration locale ?

Notre constitution d'ailleurs les énonce clairement, ce sont les communes, les départements et les régions. Tout le reste, ce ne sont que des outils au service des collectivités territoriales. Et sur les 27 pays d'Europe, je disais il y a un instant que trois seulement – la Lituanie, ce n'est pas un immense pays ; Malte, ce n'est pas très grand ; le Luxembourg, c'est riche mais pas très grand – sont les seuls à ne pas avoir trois niveaux d'administration.

« Trop de collectivités »... mais alors la seule différence qu'il y a avec ces pays c'est le nombre de nos communes. C'est vrai que la France a 36 700 communes et la seule question qu'il convient de se poser tous ensemble c'est : est-ce que c'est bon pour la France ? Est-ce que c'est bon pour la démocratie ? Est-ce que c'est bon pour le service de nos concitoyens d'avoir ces 36 700 communes ? Ou est-ce que ce serait un progrès que de les réduire ?

Je crois que tous ensemble nous devons dire que c'est une richesse extraordinaire et que, cette richesse, nous avons la volonté commune de la préserver.

L'autre reproche qui nous est fait c'est que les collectivités territoriales dans leur ensemble en France – communes, départements, régions – seraient trop coûteuses. Pardonnez-moi, ce passage va être un peu plus technique, je n'abuserai pas des chiffres mais je pense qu'il est important d'en donner quelques-uns. La plupart sont connus, d'autres le sont moins.

Savez-vous par exemple que la France est en-dessous de la moyenne des dépenses des collectivités territoriales par rapport à la moyenne européenne ? En France, les dépenses de ce qu'on appelle les APUL – les Administrations publiques locales dans le jargon de Bercy – cela représente 11,3 % du produit intérieur brut. Sur le plan européen, cela représente 12,7 %. Les collectivités locales en France sont moins coûteuses que la moyenne des collectivités locales en Europe.

La dette, que n'entend-on sur ce sujet ? Savez-vous par exemple que nous avons aujourd'hui en 2008, derniers chiffres connus, moins de dette pour l'ensemble des collectivités locales qu'il n'y en avait en 1995 ? En 1995, la dette des collectivités locales représentait 9 % du produit intérieur brut, en 2008 la dette des collectivités locales représente 7,1 %.

Dans le même temps, dois-je vous dire qu'à la fin de l'année l'Etat, prompt à donner des leçons, atteindra 84 % du produit intérieur brut pour sa dette ?

Quant au pseudo déficit, nous savons tous les uns et les autres, mais il est bon de le rappeler parce qu'il y a encore des gens qui croient qu'on peut être en déficit, nous n'en avons pas la possibilité, et c'est bien.

Et non seulement les collectivités territoriales ne sont pas en déficit, mais en 2008 elles ont dégagé 27,2 milliards d'épargne dans le même temps où en 2009 l'Etat dépassera les 140 milliards de dette. Dois-je rappeler que nos besoins de financement ne sont utilisés que pour l'investissement ? Ce qui n'est pas le cas de l'Etat.

Donc, je le dis très simplement : que l'Etat balaie devant sa porte avant de venir ici nous donner des leçons ou nous expliquer que nous serions fautifs de la crise et que donc c'est nous qui devrions la payer.

Enfin, dernier élément de cette campagne de dénigrement, et c'est peut-être le pire de tous, en tout cas celui qui pour moi est le plus insupportable : il y aurait trop d'élus et ils coûteraient trop cher.

Je le dis vraiment du fond du cœur, c'est quelque chose qui, pour chacune et chacun d'entre nous, quelle que soit notre famille philosophique ou politique, est inacceptable. Inacceptable parce que c'est faux.

Inacceptable parce que 500 000 élus locaux dans notre pays, c'est 500 000 femmes et hommes qui se dévouent pour leurs concitoyens et dont 90 % ne bénéficient d'aucune indemnité. Ces relents de populisme, nous ne devons pas les accepter.

Voyez-vous, moi je crois que c'est une richesse démocratique. Cela me rappelle François MITTERRAND qui, dans un congrès des maires de France, était venu dire : « 500 000 élus, quelle richesse ! », et il ajoutait : « Et pensez au million qui aurait bien voulu l'être et qui n'a pas réussi ». Et bien oui, c'est vrai, un million et demi de femmes et d'hommes qui vont devant les électeurs, qui prennent des risques, on en prend tous, et qui acceptent quand ils sont élus de sacrifier leur vie de famille, de prendre en compte les intérêts des autres plutôt que les leurs !

Oui, je crois que cela c'est profondément ce qui marque l'identité de la France. Quand on vient nous parler de l'identité nationale, l'identité nationale, mes chers collègues, c'est vous !

Alors, je le dis très simplement : pour moi, ces caricatures ne sont pas acceptables. Et si elles ne le sont pas non plus pour vous, alors tous ensemble, notre congrès doit le dire.

Deuxième point, mon propos porte sur l'opacité. Jacqueline GOURAULT tout à l'heure y a fait allusion et l'a très bien fait : on nous propose de voter une réforme de la taxe professionnelle, plusieurs dizaines de milliards en jeu, 50 % de nos ressources fiscales. Et à l'heure qu'il est, pas un d'entre nous qui sache quelles seraient les conséquences réelles de la réforme qui nous est proposée. On veut nous enfumer, cela n'est pas acceptable.

Quant à la réforme territoriale, on nous dit « votez-là mais vous saurez après quelle est la réalité de son contenu puisque c'est dans un an que vous connaîtrez la répartition des compétences ». C'est cela.

Qu'est-ce qu'on nous demande ? J'ai une expression dans le Berry qui correspond bien à cela. On dit : « on veut te faire acheter un lièvre en sac ». Et bien non, je ne suis pas acheteur et vous non plus.

Je voudrais maintenant évoquer le contenu, car nous n'étions que sur la forme. Maintenant, attaquons le fond.

Tout d'abord la réforme territoriale.

Je voudrais rendre hommage à M. BALLADUR, parce qu'il a été franc ; il a dit quelle était la finalité de cette réforme. Il l'a dit au lendemain du dépôt de son rapport. Il a dit très simplement : « l'objectif dans la durée c'est l'évaporation des communes et des départements ». Ayez toujours présent à l'esprit, quand vous analyserez les différents textes, qu'ils soient institutionnels ou financiers, cette phrase, car je crois qu'elle recèle une vérité.

Tout d'abord, les métropoles.

Une petite remarque au passage, on nous a dit « tout cela c'est pour simplifier et clarifier ». On nous en remet trois couches : les métropoles, les pôles métropolitains et les communes nouvelles. Si vous pensez que cela simplifie c'est que nous n'avons pas tout à fait la même notion de la simplicité.

Mais, regardons le contenu. Et le contenu est grave. Les métropoles, à un moment, ils avaient pensé à en faire des collectivités territoriales à part entière. Et là ils ont découvert qu'il fallait réformer la constitution et qu'il n'y avait pas de majorité pour le faire. Alors c'est devenu un établissement public supplémentaire, mais celui-là est absolument étonnant, parce qu'il ponctionnerait la quasi-totalité des compétences des communes.

Quand vous seriez commune à l'intérieur d'une métropole, vous auriez encore votre écharpe, il ne faut jamais vexer, l'état-civil, parce que cela quand même on ne va pas s'en encombrer au niveau métropolitain, mais vous n'auriez plus aucune compétence financière, puisque la totalité de la fiscalité et la totalité des dotations seraient dévolues à la métropole. Et que veut dire une collectivité territoriale ayant constitutionnellement la libre administration, qui n'aurait plus ni la capacité de lever l'impôt, ni les dotations qui lui reviennent ? Cela s'appelle, l'expression est de Jacques PELISSARD et je la trouve excellente, cela s'appelle une vassalisation et, bien entendu, nous ne pouvons pas accepter ce modèle de vassalisation.

Quant aux communes nouvelles, j'aurais une formule pour les caractériser, c'est en gros la nouvelle forme de fusion de communes. Les communes nouvelles, c'est la loi Marcellin en plus pervers. Quand on sait le succès qu'a eu la loi Marcellin... mais pourquoi je dis « en plus pervers » ? Parce que là, on ferait financer par ceux qui ne veulent pas fusionner ceux qui veulent fusionner.

Donc, il y aurait à la fois ces incitations à la fusion, donc à l'évaporation de nos communes, mais aussi la pénalité financière pour ceux qui veulent garder une identité communale.

Je crois que c'est une démarche qui n'est pas acceptable, et aussi bien à travers des métropoles qu'à travers les communes nouvelles. C'est une machine à broyer les communes qu'on veut mettre en place, je ne l'accepte pas et j'espère que vous non plus.

J'ajouterai un mot sur la loi sur le Grand Paris. Cela ne concerne pas la majorité d'entre nous, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut s'en désintéresser. C'est absolument extraordinaire, c'est un retour en 1961. En 1961, avait été créé le district de Paris et on avait mis à sa tête un préfet de grand talent, M. DELOUVRIER. Et aujourd'hui, on veut à nouveau mettre en place un établissement public et les communes qui seraient dans ce Grand Paris n'auraient plus la compétence transport, n'auraient plus la compétence urbanisme, logement, c'est-à-dire des compétences essentielles à la vie communale. Et les régions elles-mêmes, la région elle-même serait désossée de toute une partie de ses compétences. Les départements seraient touchés. Et là, cet établissement public non seulement l'Etat s'y alloue une large majorité, mais ce sont les communes qui devraient continuer à payer.

C'est, je crois, une extraordinaire préfiguration de la recentralisation telle qu'elle est vue actuellement et qui n'est pas non plus acceptable.

J'ajouterai, mais cela a été excellemment dit par Jacqueline GOURAULT tout à l'heure, les réformes qui nous sont proposées en matière d'intercommunalité, oui, nous sommes plutôt pour qu'on termine l'intercommunalité ; en région parisienne c'est plus de 95 % des communes qui sont déjà concernées. Mais quand on dit qu'au 1er janvier 2013 ce seraient les préfets qui auraient les pleins pouvoirs, des pouvoirs exorbitants du droit commun, pour ciseaux en main décider du nouveau découpage, des futures fusions, alors je dis que là ce n'est pas acceptable.

C'est une recentralisation, c'est une volonté de réduire le nombre de communautés hors du choix de chacune et de chacun d'entre nous dans le cadre des missions qui sont les leurs. C'est la volonté que les territoires ruraux soient en particulier touchés puisqu'on met une barre artificielle : il ne pourrait plus y avoir des communautés de moins de 5 000 habitants. Mais qu'est-ce que cela veut dire par rapport à certaines de nos vallées ? Qu'est-ce que cela veut dire par rapport à certains de nos départements où les espaces sont immenses et les populations absentes ?

La vérité, et j'ai trouvé l'expression dans le Congrès des Maire ruraux, la vérité c'est qu'on veut un changement de nature de l'intercommunalité. L'intercommunalité, j'en suis convaincu, pour l'immense majorité d'entre nous, peut-être pour tous, c'est un moyen de mutualiser nos moyens, nos besoins, c'est un moyen de subvenir aux besoins de nos collectivités et faire en sorte qu'elles vivent. C'est pour les préserver, pour assurer leur avenir.

Là, la conception qu'on nous propose c'est en réalité de faire de l'intercommunalité l'antichambre de la suppression des communes et, cela, ce n'est pas acceptable.

Je voudrais enfin dire un dernier mot sur la réforme qui touche les régions et les départements. Ce n'est pas central, mais qui d'entre nous peut croire qu'il ne sera pas touché si les régions et les départements le sont aussi ? Et quand on dit « fin de la clause générale de compétence », mes chers collègues, si demain les régions et les départements ne peuvent plus aider les communes ou intercommunalités dans le domaine sportif – mais je pourrais prendre domaine après domaine, j'en prends un pour simplifier mon propos – si demain ils ne peuvent plus intervenir dans le domaine sportif, êtes-vous sûrs que vous pourrez remplacer ce que faisaient les régions et les départements ? Etes-vous sûrs que vous pourrez continuer à faire les investissements qui vous sont demandés sur le terrain ? Etes-vous sûrs que, sans cette solidarité-là, vous serez en capacité de répondre aux besoins de vos populations ? Moi, je suis convaincu que non. Donc je souhaite que ces collectivités gardent leur clause de compétence générale.

De même que je souhaite qu'il n'y ait pas de restriction aux financements dits croisés qui sont tout simplement en réalité la solidarité territoriale au jour le jour. Réfléchissez les uns et les autres un instant, s'il n'y avait pas eu la capacité de financement de la part des autres partenaires, combien de projets auriez-vous dû abandonner ces dernières années ? Posez-vous simplement cette question, reportez-là à votre territoire. Et je suis sûr que la réponse est évidente : nous avons besoin de cette coopération, de cette collaboration, de ces financements, de ces tours de table financiers. Il n'y aurait que le monde des affaires qui aurait le droit de se rassembler ? Et les élus, eux, au bénéfice de l'intérêt général n'auraient pas cette capacité ? C'est inacceptable.

Au total, mon sentiment est clair : c'est une loi de recentralisation. Et, si vous pensez avec moi que c'est nocif pour nos collectivités, alors très simplement et tous ensemble dans ce congrès nous devons le dire.

Je voudrais maintenant aborder les réformes financières.

J'irai à l'essentiel, je reprendrai une phrase de M. RAFFARIN, une fois n'est pas coutume, mais elle est juste ; il a dit de cette réforme : « elle n'est ni claire, ni juste ». Je crois que c'est vrai. Je sais bien, on cite François MITTERRAND, je me réjouis chaque fois qu'on cite François MITTERRAND, vous le comprendrez, on me cite François MITTERRAND « Oui, mais M. MITTERRAND a dit que c'était un impôt imbécile ». Je pense qu'il avait raison, mais dites-moi mes chers



collègues, est-il raisonnable de remplacer un impôt imbécile par une réforme encore plus bête et surtout beaucoup plus injuste ? Cette réforme a cinq défauts majeurs, je vais les énoncer. Demain, je vous invite à venir au débat sur les finances, puisque nous aurons la ministre des finances et son coadjuteur chargé des comptes publics. Je ne vais donc pas entrer dans le détail, je vais simplement énoncer :

- Transfert massif sur les ménages, pas à l'année 1 dans la durée, Jacqueline le disait tout à l'heure, à partir du moment où on va obliger par exemple toutes les intercommunalités à avoir de l'impôt ménage, alors que la majorité d'entre elles avait fait le choix de ne pas en avoir, cela veut dire que chaque fois que vous lèverez l'impôt, vous serez obligés de le lever aussi sur les ménages, là où vous n'en levez que sur les entreprises. C'est vrai aussi du mode de calcul de la cotisation complémentaire, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

- Deuxième défaut majeur : après ce transfert sur les familles, c'est en définitive le recul des libertés locales à travers deux éléments que je cite simplement : le premier c'est l'instauration d'un lien rigide entre les impôts ménages et le nouvel impôt entreprise. Quand vous voterez, vous serez obligés de voter d'un bloc et, comme pour nous la partie ménage représente 70 % et la partie entreprise 30 %, chaque fois que vous voudrez augmenter l'impôt, vous l'augmenterez à 70 % sur les familles et à 30 % sur les entreprises. C'est cela la réalité.

Si à cela vous ajoutez que, sur 22,6 milliards qui doivent être compensés – ce sont les chiffres de Bercy, ceux qui nous ont été donnés par Mme LAGARDE – sur 22,6 milliards qui doivent être compensés et qu'aujourd'hui nous pouvons modestement, mais que nous pouvons néanmoins moduler, savez-vous quelle somme restera aux collectivités territoriales, sur lesquelles elles pourront un tout petit peu bouger ? Sur 22,6 milliards, 22 milliards ne seront plus modulables, ce seront soit des impôts à taux fixe fixé par l'Etat, soit des dotations. Cela veut dire qu'il nous restera 600 millions de marge de liberté, modeste, seulement sur la taxe sur les superficies commerciales qui sont encadrées entre un taux de 0,8 et un taux de 1,2. 600 millions seulement de marge de liberté sur 22,6 milliards, si cela ce n'est pas un recul de nos libertés et de l'autonomie locale, alors je ne sais plus de quoi on parle.

Là aussi, il y a une phrase de M. RAFFARIN, il est très actif en ce moment et je m'en réjouis, qui dit tout simplement, et je le cite : « quand l'Etat remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met la collectivité sous tutelle et la décentralisation recule ». Je crois que c'est malheureusement la définition de la réforme qui nous est aujourd'hui proposée.

- Le troisième reproche majeur c'est l'étouffement financier des collectivités. Non compensation, y compris en 2010 contrairement à ce qu'on nous dit, car, quand vous voyez qu'il pourrait être fait usage des taux 2008 et non pas des taux 2009, cela veut dire qu'il n'y aura pas de compensation pour ceux qui ont fait évoluer leur taux en 2009. Ce n'est pas le contrat, ce n'est pas la parole de l'Etat et cela n'est pas acceptable. Quand on regarde l'impôt qui nous est proposé à la place, très faiblement évolutif, non indexé pour les 22 milliards sur lesquels nous n'aurons aucune marge de décision, ni sur le taux, ni sur l'assiette, cela veut dire bien entendu dans la durée un étouffement.

Quand en plus on baisse le plafonnement... Vous savez qu'actuellement le plafonnement est à 3,5 %, sur la taxe professionnelle il sera abaissé à 3 % pour les entreprises. J'avais dit, quand cela a été créé, que c'était le supplice du garrot qui était mis en place, et chacun dans nos collectivités, en particulier dans nos intercommunalités, on voit année après année reculer nos libertés et nos capacités de lever l'impôt. Si demain c'est encore abaissé, c'est encore une part de liberté qui reculera.

- Enfin, deux derniers points plus rapides mais tout aussi importants, l'un c'est la rupture du lien entreprise/territoire. Parce qu'il nous est proposé aujourd'hui que 90 % – retenez bien ce chiffre – 90 % des entreprises ne paieront pas de cotisation complémentaire, c'est-à-dire la part principale de remplacement de la taxe professionnelle. 90 %. Qui cela touchera ? Les petites

villes, les villes pas riches, nos espaces ruraux, parce que ce sont évidemment les petites entreprises, les PME qui seront totalement exonérées et nous savons que la valeur ajoutée est concentrée sur un certain nombre de sites, sur un certain nombre de villes. Cela veut dire que les plus riches s'enrichiront encore et que les plus pauvres s'appauvriront.

- Cela m'amène à mon dernier point, c'est que cette loi n'engage aucune péréquation, bien au contraire, ce sera l'enrichissement des plus riches, l'appauvrissement des pauvres et la paupérisation de ceux qui ne l'étaient pas. Cela n'est pas acceptable.

Le président de la République il y a 2 ans – oui, oui, il est venu, c'est arrivé – le président de la République, en 2007, nous avait annoncé, je cite ses propos, je suis toujours respectueux de la parole présidentielle, « un Grenelle de la fiscalité ». Rappelez-vous, certains étaient déjà là en 2007, « un Grenelle de la fiscalité ». Nous l'avions applaudi. 2 ans après, le chemin a dû être long pour trouver le Grenelle, d'ailleurs on ne l'a pas trouvé. On nous avait proposé un Grenelle de la fiscalité, c'est devenu un Waterloo des finances publiques !

Alors je vous le dis très clairement : en ce qui me concerne et, j'en suis convaincu, en ce qui concerne beaucoup d'entre nous, cette réforme n'est pas acceptable. Et si vous pensez comme moi, alors mes chers collègues, notre congrès doit le dire.

Quant au budget 2010, parce qu'à force de parler de taxe professionnelle on en oublierait qu'il y a un budget 2010, quant au budget 2010, c'est une évolution théorique de la dotation globale de fonctionnement de 0,6 %. Dites-moi, vos charges augmentent de 0,6 % ? Vous me dites comment vous faites, à activité égale ? 0,6 % ! Mais on oublie de vous dire en même temps – et là aussi je vais à l'essentiel, on en parlera demain dans le débat financier – que le plafonnement de la TP va conduire à ce que nos collectivités reversent près d'un milliard d'euros à l'Etat, un milliard d'euros, alors que l'augmentation de 0,6 % de la DGF représente 250 millions.

N'oubliez pas, si vous n'avez pas encore fait attention à cet aspect, que vous allez payer la taxe carbone et que tout le monde est censé être remboursé – les particuliers, ils ont le droit de le croire, les entreprises avec le cadeau qui leur est fait – et les seuls qui ne seraient pas remboursés, ce sont les collectivités locales. J'ai fait le compte pour ma petite communauté de communes de 20 000 habitants, c'est 40 000 euros. Faites les comptes chez vous, vous serez peut-être surpris.

Donc au total, ce sera une baisse de plus d'un milliard d'euros des ressources des collectivités en 2010. Cela veut dire, mes chers collègues, que 20 à 25 000 de nos communes verront leurs ressources baisser l'an prochain.

Alors le garrot que j'évoquais, nous en arrivons au stade ultime. J'avais dit : « le garrot cela commence comme une cravate et cela se termine mal ». Nous arrivons au stade ultime du garrot, c'est-à-dire à l'étranglement. Et cela je crois que cela mérite que nous réagissions les uns et les autres. C'est une offensive sans précédent qui est menée contre les collectivités territoriales : dénigrement des élus, recentralisation, étouffement financier, recul des libertés. Si avec moi vous pensez que ce n'est pas acceptable, alors tous ensemble dans ce congrès nous devons le dire.

J'en arrive à ma conclusion : que peut et que doit faire l'Association des maires de France ? Demander le report de ces réformes à fin 2010, donner du temps à la négociation, parce que nous voulons une véritable troisième étape de la décentralisation. Et si nous ne sommes pas entendus, alors nous devons sortir de la proclamation pour passer à l'action.

Elle peut revêtir des formes multiples que nous devons décider en commun : journée nationale de protestation, fermeture de nos mairies, grève administrative, consultation de la population, mais rien ne serait pire que l'inertie.

Face à la gravité de la situation, je le dis très clairement, très tranquillement, l'Association des maires de France joue sa crédibilité et donc son avenir. Notre force c'est notre unité, mais, si elle devait être le prétexte à l'inaction, alors elle n'aurait plus de raison d'être. C'est le

destin de nos territoires qui est en cause et avec nos territoires celui de nos concitoyens.

Pour nous faire entendre, nous avons un viatique rare : la confiance des Français. Je crois que nous ne devons pas sous-estimer notre puissance collective, beaucoup va dépendre de notre congrès, de sa tonalité, de sa détermination, c'est ici et nulle part ailleurs que doit se nouer le dialogue et se prendre les décisions.

Nous ne sommes pas, mes chers collègues, en tout cas nous ne devons pas être le syndicat des élus, nous devons être le syndicat des citoyens. Je crois que c'est essentiel si nous voulons les uns et les autres être compris.

Les maires sont le premier recours mais aussi le dernier espoir de beaucoup des nôtres, nous ne pouvons pas accepter qu'on nous prive des moyens de répondre à leurs aspirations, à leurs besoins, parfois à leur détresse. Nous ne pouvons pas accepter l'affaiblissement de nos services publics locaux. Nous ne pouvons pas accepter d'être transformés en sous-traitants de l'Etat. C'est le pacte républicain lui-même qui serait affaibli et, au nom de tous

ceux qui nous font confiance, nous ne pouvons pas l'accepter et notre congrès doit le dire.

Le président de la République récemment a dit que nous étions épuisés. J'ai constaté que manifestement cela n'était pas le cas, je crois que nous aurons à cœur de lui montrer notre vitalité et notre combativité.

Il avait aussi dit en 2007 – il faut toujours avoir de bons auteurs – il avait aussi dit en 2007 « on ne réforme pas la France contre les élus locaux ». J'espère qu'il s'en souvient parce que nous sommes bien dans le cas de figure, qu'il en tienne compte.

Alors très simplement, j'ai envie de faire mien ce vers de Victor Hugo : « Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ». Il faut que pendant ces trois jours nous luttons tous ensemble pour faire évoluer le cours des choses, il faut que nous enflions la voix, qu'elle porte jusqu'à l'Elysée, qu'on nous entende et qu'enfin le dialogue nécessaire, la négociation indispensable nous permettent de donner un avenir à nos territoires et des réponses à nos concitoyens.

## **Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,  
mon cher Jacques,  
Chers collègues,  
Chers amis,**

Je veux vous remercier car, chaque année, c'est un plaisir pour le maire de la capitale, comme cela l'était pour mes prédécesseurs, que de venir accueillir, saluer les collègues qui permettent d'éclairer de toutes les couleurs de la France notre capitale pendant ces quelques jours de travail, de confrontation de nos expériences, de nos soucis, de notre passion de servir aussi, et jours de travail où je suis sûr qu'une fois de plus nous chercherons ensemble des réponses communes à des sujets assez graves.

Nous retrouver parce que nous nous enrichissons tout le temps à partager nos expériences. Que nous venions de communes rurales ou de communes urbaines, petites ou grandes, nous vivons la même vie d'élu local. Ce n'est pas un hasard si les Français ont confiance dans la démocratie communale. Et au-delà de nos différences partisans, nous savons particulièrement dans cette période de crise que nous sommes en première ligne auprès de nos concitoyens pour ce qui est ingrat. Ils nous demandent tout. Mais au moment où tant d'entre eux connaissent la souffrance, l'inquiétude, la perte de repères, c'est vrai et nous l'assumons, c'est souvent vers nous, les maires, quelle que soit notre étiquette politique, que les citoyens se tournent pour les écouter et pour tenter de résoudre des problèmes, qu'ils dépendent de nous ou qu'ils dépendent d'autres institutions. Alors, ce rôle, nous l'assumons et nous le revendiquons.

Raison de plus, chers collègues, pour qu'on nous prenne pour ce que nous sommes. Nous ne sommes pas des élus fainéants.

Nous ne sommes pas des élus, que nous soyons de droite ou de gauche, qui se gobergent d'indemnités. Parmi nous, beaucoup sont bénévoles. Beaucoup ont des indemnités modestes. Aucun de nous, quelle que soit la taille de nos communes, n'exerce ce beau et noble métier de maire pour gagner de l'argent. Non, nous le faisons par conviction. Nous le faisons imparfaitement. Nous le faisons pour servir. Nous le faisons avec l'ambition de créer de la cohésion dans la société française.

Chers collègues,  
Nous le savons, nous sommes imparfaits. Mais nous préférons les critiques de nos concitoyens ; nous nous livrons en permanence à leur regard, à leur jugement et nous savons bien qu'ils sont exigeants à juste titre avec nous. Mais nous préférons le regard exigeant et critique de nos concitoyens aux propos condescendants sur notre manque de sérieux, en particulier en matière de gestion budgétaire.

Car, et je le répète, quelle que soit notre étiquette politique, de par la loi, nous sommes contraints, et nous l'assumons, à présenter des budgets en équilibre. Tous les budgets que nous votons sont équilibrés.

Et j'ajoute que la loi, et elle est bien faite, nous interdit de nous endetter pour les dépenses de fonctionnement. En face de chaque dépense, nous mettons une recette sans avoir recours à l'emprunt pour ce qui concerne le fonctionnement et quand nous empruntons, un euro emprunté est consacré totalement à l'investissement d'avenir et ce n'est pas par hasard que les collectivités locales assurent 73 % de l'investissement public.

Alors, chers collègues,  
nous demandons tout simplement le respect. Nous demandons le respect et nous ne sommes pas des conservateurs. Nous sommes favorables aux évolutions, aux réformes. Mais pourquoi la brutalité ? Pourquoi l'arrogance ? Ne peut-on élaborer ensemble des réformes ? Et puisqu'il s'agit de réforme de la démocratie locale, pourquoi ne pas profiter de notre expérience à tous et de notre créativité à tous ? Je

pense que ces réformes peuvent être réussies si nous travaillons ensemble et si l'on veut bien aussi un peu nous écouter.

Je voudrais en prendre un seul exemple, la réforme de la taxe professionnelle. Au risque...(Huées.)

Non. Et bien, je vais peut-être prendre à rebrousse-poil cette assemblée : je suis personnellement favorable à une réforme de la taxe professionnelle.

Je pense qu'un gouvernement avant le gouvernement actuel avait eu la sagesse de la réformer pour éviter qu'elle ne pénalise l'emploi. C'était le gouvernement de Lionel JOSPIN. Je pense que l'intention de veiller à ne pas pénaliser l'investissement productif est une intention que nous devons prendre en compte. La question est de savoir comment et par quoi on le remplace. Là aussi nous pouvons éventuellement être de bon conseil. Moi, je tiens et, je crois, comme tous les maires de France, à ce que soit maintenu un lien profond, étroit, entre le territoire et la créativité économique. Je crois qu'il est très important...

Nous sommes des responsables. Nous sommes des responsables et nous voulons en tant que maires avoir un rôle pour la force économique de nos communes. Mais la question, c'est de remplacer ce qui devrait être modifié non pas par des compensations de l'Etat mais par des ressources fiscales propres des communes que nous représentons. La question est là.

D'abord, parce que, pardonnez-moi, mais les compensations de l'Etat, et cela ne date pas de ce gouvernement, les compensations de l'Etat, c'est toujours relatif. Je ne veux pas être trop provocateur mais si je fais la liste – j'en ai déjà parlé à Mme LAGARDE, elle est conseillère de Paris – de tout ce que l'Etat doit à tous les départements et à toutes les communes... Donc réformons.

Mais réformons sans penser que ce sont les compensations aléatoires de l'Etat qui compenseront ce que nous aurons modifié. Je le dis avec d'autant plus de gravité que je tiens à la décentralisation et qu'il n'y a pas de décentralisation réussie sans l'autonomie de la décision sur les ressources, et c'est aux assemblées municipales de décider du montant des ressources.

Donc si modification il y a, cela doit créer à côté une ressource dont nous serons maîtres, qui permettra d'équilibrer nos budgets sans attendre des compensations qui, de toute façon, n'arrivent jamais complètement et surtout qui nous permettra d'être responsables devant nos électeurs et devant les acteurs économiques de nos communes pour être avec eux décideurs des ressources qui viennent de la richesse économique de nos communes.

Chers collègues,  
du respect et aussi un souci de vérité entre nous. Nous sommes à un mois et demi du 1er janvier prochain, donc nous tous, nous sommes en train de boucler le budget 2010. Tous, en ce moment, nous sommes en train de faire nos arbitrages et dans les contraintes que j'évoquais tout à l'heure, nous avons besoin de lisibilité. Il n'est pas acceptable qu'à un mois et demi... Moi, c'est dans un mois que je proposerai le budget au Conseil municipal de Paris. Au moment où je vous parle et où je décide, je n'ai pas connaissance des ressources qui viendront à partir du 1er janvier donc dans un mois et demi pour compenser la taxe professionnelle. Je n'ai pas de lisibilité sur ce qu'est la ressource réelle de ma ville. Je crois que nous tous nous pouvons dire ensemble que le temps mal géré peut être l'ennemi d'une réforme. Nous avons besoin de lisibilité, nous avons besoin de respect. Nous avons besoin de concertation. Nous avons besoin d'avoir le temps d'élaborer ensemble une réforme qui marche et qui respecte surtout l'autonomie de décision des assemblées démocratiquement élues dans nos communes.

Chers collègues,  
J'en terminerai justement par ce que nous portons tous ensemble. Tous les élus communaux de France, tous les maires de France portent ensemble une des parts les plus belles de l'identité française,

la démocratie locale qui est particulièrement précieuse au moment où le pays doute parce qu'il y a une crise mondiale. Oui, nous sommes des défenseurs de la France à travers la vie, la qualité, l'authenticité de la démocratie locale qui est d'abord en France une démocratie des communes.

Je salue ce Congrès. Je lui souhaite beaucoup d'efficacité. Beaucoup de créativité. Beaucoup de courage. Beaucoup d'audaces partagées. Mais cher Jacques PELISSARD, président de notre Association, je crois que ce que nous pouvons faire de mieux pour nos concitoyens dans chacune des communes que nous dirigeons, c'est de montrer la solidarité des maires de France au service de la démocratie locale, au service de la décentralisation. Et si nous sommes, nous, les maires de France, au-delà de nos différences, si nous sommes capables dans ce Congrès de bâtir des réponses solidaires qui portent la voix de tous les maires de France, alors, oui, je crois que nous aurons montré que nous sommes les meilleurs soldats de la démocratie française.

## **Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France**

### **Bienvenus Chers Collègues au 92ème congrès des maires de France**

Mes premiers mots seront pour vous remercier, monsieur le premier Ministre. Votre présence à l'ouverture de notre congrès marque la volonté du gouvernement d'écouter les maires et les présidents de communautés alors que nous sommes en pleine réforme institutionnelle et fiscale.

Il est, en effet impératif que nous avançons ensemble et en bonne intelligence si nous voulons préparer notre pays à la sortie de crise, renforcer sa compétitivité et son attractivité, mais aussi mieux répondre aux attentes des Français.

Merci également aux membres du gouvernement qui vous ont accompagné. Nous avons régulièrement travaillé avec plusieurs d'entre eux au cours de l'année et avons eu l'occasion de leur faire part, souvent fermement mais toujours loyalement, des attentes des maires.

Merci enfin à Bertrand Delanoë pour son accueil toujours chaleureux à Paris à l'égard de l'ensemble de ses collègues maires.

Mes chers collègues, le thème que nous avons voulu donner à notre congrès 2009 est un thème dynamique :

« Entre crise et réformes, le maire, force de proximité ».

C'est parce que les maires sont les seuls élus au contact direct et quotidien de leurs concitoyens qu'ils sont devenus des acteurs essentiels d'une société qui doit faire face aux défis que lui lancent la crise et la mondialisation.

Ce thème signifie également qu'ils sont ouverts aux réformes, lorsqu'elles tendent à renforcer la compétitivité de notre pays et donc la performance de ses territoires.

- Il faut doter notre pays d'une organisation territoriale pertinente.
- Il faut mettre en cohérence la fiscalité et la clarification des compétences décentralisées.
- Il faut tirer partie des potentialités des territoires ruraux.
- Il faut responsabiliser l'action publique locale.

Les maires, dont vous avez été, Monsieur le Premier ministre – et vous êtes toujours, à Sablé, président de votre intercommunalité – représentent une force exceptionnelle dans notre pays, celle de la proximité.

Tous les jours, nous adaptons notre action économique, sociale, culturelle, sportive... à un terrain que nous connaissons mieux que quiconque et que nous aimons.

Tous les jours, nous fédérons les initiatives, nous ouvrons les voies du « vivre ensemble ».

Tous les jours, nous faisons face aux situations de difficultés ou même de détresse ; nous recherchons des solutions, en un mot, nous créons du lien social.

Le maire est par nature, l' élu de proximité.

C'est avec la force de la proximité que nous nous sommes résolument inscrits dans le plan de relance.

Les communes se sont donc massivement engagées dans le dispositif du versement anticipé du FCTVA et la moitié d'entre elles ont signé une convention avec l'Etat.

Pour l'année 2009, l'engagement d'investir des collectivités porte ainsi sur 54 milliards d'euros, participant ainsi au soutien, en particulier, du secteur du BTP.

Reste à résoudre la question de la prise en compte des dépenses d'investissement engagées cette année mais dont les règlements ne pourront être mandatés que début 2010.

Le 21 octobre dernier, Patrick DEVEDJIAN s'est engagé à ce que le gouvernement mette en œuvre une solution dans le projet de loi de finances.

C'est une avancée ; il y en a eu d'autres en 2009, heureusement, en matière scolaire, environnementale, s'agissant des titres biométriques par exemple.

Mais cela ne nous empêche pas, Monsieur le Premier ministre, d'aborder ce congrès avec beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes.

- Des interrogations sur la cohérence des réformes en cours
- Des inquiétudes sur la capacité de nos collectivités à répondre aux besoins de nos concitoyens et à maintenir leurs investissements qui constituent un élément majeur de la croissance économique.

Car enfin, on ne peut pas dans le même temps demander aux collectivités de s'inscrire dans le plan de relance et leur rogner les ailes en amputant leurs ressources et en les laissant dans l'incertitude sur l'avenir de leur fiscalité et de leurs dotations !

L'augmentation limitée à 0,6% de l'enveloppe des dotations va provoquer une baisse très sensible de progression de la dotation globale de fonctionnement quand bien même le FCTVA augmente de 6,4%

En outre, les collectivités devront payer la taxe carbone, aujourd'hui dénommée « contribution climat-énergie ». Or, à la différence des particuliers et des entreprises, aucune compensation n'est prévue en ce qui les concerne.

Nous demandons que, dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, nos collectivités bénéficient de nouveaux financements qui permettront d'accélérer leurs politiques de développement durable en matière par exemple d'isolation de bâtiments publics, de sobriété énergétique, de transports collectifs.

Mais la première préoccupation des maires et des présidents de communauté porte évidemment sur la réforme de la taxe professionnelle.

L'objectif principal de cette réforme est, certes, d'alléger la charge qui pèse sur les entreprises, en particulier sur l'industrie soumise à une compétition mondiale, mais son impact sur les collectivités n'a pas été apprécié à sa juste mesure dans le texte initial.

En l'état actuel du projet de loi, la réforme se traduirait pour les collectivités par des recettes beaucoup moins dynamiques que l'ancienne taxe professionnelle et les élus n'auraient pratiquement plus de marge de manœuvre sur la fixation des taux.

Elle entraînerait aussi un transfert des impôts des entreprises vers les ménages au moment où bon nombre de nos concitoyens sont aux prises avec d'importantes difficultés financières.

C'est la raison pour laquelle l'AMF et les associations spécifiques ont posé les bases de ce qui pourrait être une réforme réussie de la taxe professionnelle.

Il est pour cela nécessaire de répartir la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée de manière à maintenir un lien réel entre les entreprises et leur territoire d'implantation et donc de faire bénéficier le bloc local d'une part significative de cette cotisation complémentaire.

Or le projet de loi initial ne prévoyait aucune attribution au profit du bloc local d'une part, si minime soit-elle, des 11 milliards de cotisations sur la valeur ajoutée.

Nous vous avons dit fermement que cela n'était pas envisageable et vous avez accepté le principe d'un partage de cette assiette entre les régions, les départements et le bloc local

Le principe est donc acquis, il nous faut maintenant positionner le curseur.

20% de la cotisation sur la valeur ajoutée, tel est le pourcentage retenu par l'Assemblée nationale au profit du bloc local, Monsieur le Premier ministre. Il est tout à fait insuffisant pour corriger l'ampleur du déséquilibre entre les impôts des ménages et l'impôt économique au sein des budgets des communes et des communautés

Il est également indispensable d'abaisser le seuil d'assujettissement à la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée afin de ne pas en exonérer 90% des entreprises.

Parallèlement il faut progressivement arriver à un taux unique car il est normal que toutes les entreprises participent – en fonction de leur capacité contributive – au financement des services publics locaux.

Nous attendons enfin que la loi décline avec précision l'engagement gouvernemental de compenser intégralement et dans la durée les effets de la réforme pour chaque collectivité locale !

Pour que cette réforme soit lisible et cohérente, il faut différencier clairement :

- les ressources fiscales des collectivités qui doivent refléter la richesse réelle des territoires,
- la péréquation, qui doit corriger de façon volontariste les écarts de richesse fiscale entre les collectivités.

Enfin, nous vous rappelons qu'à nos yeux cette réforme doit être la première étape d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale dont chacun s'accorde à reconnaître l'injustice et l'obsolescence.

Monsieur le Premier ministre, cette réforme de la TP était nécessaire. Depuis la réforme Strauss-Kahn supprimant la part salaire pour ne pas pénaliser l'emploi il n'était pas sain, en France, de faire peser l'impôt économique sur le seul investissement, encourageant ainsi des risques de délocalisation.

Vous avez eu le courage de vous attaquer à cette réforme d'une difficulté et d'une complexité extrêmes.

Mais elle ne peut être votée dans la précipitation.

Nous avons besoin que le gouvernement nous transmette des simulations précises sur son impact avant toute décision définitive s'agissant du volet fiscalité des collectivités.

Par ailleurs, nous avons toujours affirmé que réforme fiscale et réforme territoriale étaient liées et que l'on ne pouvait pas aborder les questions financières sans parallèlement examiner les compétences des différents niveaux de collectivités... En d'autres termes, qui fait quoi et avec quels moyens ?

Or, aujourd'hui, nous n'avons pas de vision globale de la future architecture territoriale proposée par le gouvernement.

Nous avons d'un côté une réforme des modes de scrutin, d'un autre une réforme des structures territoriales, d'un autre encore une réforme de l'impôt économique et tout cela sans lien avec ce qui aurait dû tout précéder, c'est-à-dire la réflexion sur le partage des compétences entre les collectivités et l'Etat.

S'agissant plus précisément de la réforme territoriale, et notamment de son volet communal et intercommunal, un certain nombre de points répondent aux positions que nous avons exprimées à plusieurs reprises.

Oui, il faut achever la carte de l'intercommunalité,

Oui, il faut faciliter l'adaptation des périmètres intercommunaux sur des espaces cohérents,

Oui, il faut renforcer la légitimité démocratique des structures intercommunales,

Oui, il faut conforter nos grands pôles urbains à dimension européenne et internationale.

En revanche, l'AMF refuse toute mesure qui tendrait à mettre en place des structures suzeraines et à vassaliser les communes.

Nous avons bien noté que les communes devraient conserver la clause de compétence générale. Nous nous en réjouissons.

Mais est-ce compatible avec la disposition qui envisage la dilution des communes dans des métropoles qui reprendraient la quasi-totalité de leurs compétences et de leur pouvoir fiscal ?

Est-ce que le transfert à ces métropoles de la gestion des équipements de proximité et des structures d'animation locale participe réellement à leur « visibilité internationale » que le président de la République évoquait récemment à Saint-Dizier ?

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que l'Etat seul se substitue à la libre volonté des élus pour redessiner la carte de l'intercommunalité.

Nous ne pouvons accepter que la loi fasse fi de la géographie ou des accords locaux pour fixer arithmétiquement le nombre de délégués communautaires et leur répartition !

Nous ne pouvons accepter en l'état actuel, et en l'absence de texte de loi sur les compétences, la limitation des cofinancements qui pénaliserait les capacités d'investissements des communes en particulier en zone rurale.

Nous ne pouvons pas accepter non plus le transfert du pouvoir de police des maires en matière de circulation et de stationnement, pas plus que le transfert des autorisations d'urbanisme.

Il s'agit là, en effet, de compétences que le maire détient en sa qualité propre, parce que c'est de lui que dépend la bonne organisation et le maintien de l'ordre public sur un territoire qu'il connaît mieux que personne.

Les communes doivent demeurer des collectivités de plein exercice et doivent conserver leur pouvoir fiscal.

On peut renforcer l'intercommunalité, la rendre plus efficace, plus rationnelle, mais elle doit rester un outil, une émanation des communes, et ne pas s'y substituer.

Après avoir évoqué les grandes réformes en cours, je voudrais, Monsieur le Premier ministre, attirer votre attention sur les difficultés particulières qui affectent le monde rural.

En dépit du regain démographique constaté dans certaines régions, les espaces ruraux demeurent fragiles. Ils sont aujourd'hui sévèrement touchés par le marasme de l'agriculture et restent pénalisés dans bien des domaines notamment en termes d'accessibilité et de services à la population.

C'est pourquoi nous saluons le lancement des assises de la ruralité à l'initiative du gouvernement. Notre association prendra une part active à leurs travaux dont nous souhaitons qu'ils débouchent sur des mesures concrètes et ambitieuses.

Il est en effet indispensable que l'Etat soutienne nos collectivités dans leur effort d'aménagement et de développement de nos territoires.

Il faut garantir à chacun d'eux l'accès à un socle de services minimum, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, du transport, de la TNT ou encore du haut et du très haut débit.

La refonte de la charte des services publics, annoncée par le gouvernement, doit ainsi être concrétisée par des engagements effectifs et opposables à l'ensemble des administrations de l'Etat et aux opérateurs de service public.

Monsieur le Premier ministre, pour sortir de la crise, la France a besoin de mobiliser toutes les énergies et en particulier celles de nos territoires.

Depuis les lois de décentralisation, les collectivités locales ont apporté la preuve globale de leur efficacité et de leur bonne gestion. Elles sont proches du citoyen, elles sont réactives, elles sont garantes du lien social. Elles sont aussi, aux côtés des entreprises, des acteurs essentiels du développement économique.

Or les élus locaux, Monsieur le Premier ministre, ne comprennent pas le double langage de l'Etat. On ne peut pas réclamer le soutien des collectivités au plan de relance, et, dans le même temps, mettre en péril une partie de leurs ressources.

On ne peut pas demander aux collectivités locales de maintenir un lien social dans leur commune en assurant les services publics de proximité et, dans le même temps, les inciter à réduire leurs effectifs.

Monsieur le Premier ministre, le maillage du territoire national en communes au sein desquelles s'impliquent de nombreux élus, largement bénévoles, n'est pas un handicap.

C'est au contraire une formidable richesse en termes de solidarité économique et sociale, de vitalité de la démocratie, de notre démocratie locale !

Mes chers collègues, notre association des maires de France est forte. Elle est forte de son unité, de sa réactivité, de sa ténacité.

On l'a vu récemment : notre détermination sans faille a permis à l'AMF d'obtenir l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 juillet 2004.

Mais, mesdames et messieurs les maires, l'AMF est surtout forte de votre action quotidienne, de votre engagement permanent au service de nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, nous ne sommes ni frileux ni réticents lorsqu'il s'agit de participer au développement de l'économie et de l'emploi et à la cohésion sociale dans notre pays.

Nous sommes prêts aux réformes dès lors qu'elles sont justes et loyalement concertées.

Mais il est pour cela plus que jamais indispensable que l'Etat évolue dans ses comportements à l'égard de nos collectivités, passe d'une culture de la défiance à une pratique de la confiance partagée.

Il est indispensable que les actions de l'Etat s'inscrivent dans une démarche non plus d'injonction aux collectivités locales mais d'association de celles-ci.

Le récent rapport de la Cour des comptes insiste sur le fait que l'organisation de l'Etat n'a pas tiré toutes les conséquences de la décentralisation. Nous avons besoin d'une relation de partenariat, certes exigeant mais constructif avec l'Etat.

Vous avez mis en place une conférence nationale des exécutifs qui rassemble sous votre présidence les responsables de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF. C'est une bonne formule pour aborder les grands sujets qui intéressent conjointement l'Etat et les collectivités territoriales.

Mais le calendrier de ces conférences est aléatoire, les réunions s'analysent en une suite de positions exprimées sans véritable débat. Il est souhaitable que nous organisions de façon pérenne une authentique démarche d'échanges et de concertation pour bâtir ensemble les réformes dont notre pays a besoin et que les collectivités locales mettront en oeuvre.

Monsieur le Premier ministre, j'ai voulu en toute franchise vous exposer dans quel état d'esprit nous abordions ce congrès, vous faire part de nos réflexions sur les réformes envisagées par le gouvernement.

Je suis persuadé que vous saurez tenir compte des attentes et des analyses, je le pense, pragmatiques des maires.

Leur méconnaissance serait une erreur pour l'Etat et un danger pour nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, nous savons les difficultés financières de l'Etat aggravées par la crise, la baisse sévère des recettes fiscales. Nous connaissons les déficits budgétaires qui depuis 30 ans, sous tous les gouvernements, même en période de croissance ont saigné nos finances publiques.

Nous constatons des efforts courageux que l'Etat a engagés pour rationaliser son fonctionnement.

Tous, élus au niveau local ou national, nous sommes les acteurs du même pays, la France, que nous aimons passionnément. Il n'est pas question de nous ériger en quémandeurs maximalistes de dotations que l'Etat finance pour partie par le déficit budgétaire.

Notre discours, c'est de dire : « Faites nous confiance pour gérer dans la proximité et donc dans l'efficacité des missions que l'Etat encore trop jacobin assume mal ou de façon trop coûteuse. »

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, Comme nous y a invités le président de la République lors de son discours de Saint-Dizier, nous saurons, dans notre négociation avec le gouvernement, ou à l'occasion des débats parlementaires, faire entendre la voix des maires.

Nous saurons écrire les pages d'une modernisation de l'action publique locale qui allie plus de justice, plus de cohésion sociale, plus de liberté, plus d'efficacité de la dépense publique, en un mot plus de décentralisation.

Vive la République  
Vivent les maires de France !

## Allocution de Monsieur François FILLON Premier ministre

**Mesdames et Messieurs les Maires,  
Monsieur le Président, cher Jacques PELISSARD,**

Le respect et la vérité, Monsieur le maire de Paris, c'est ce qui justifie ma participation à cette nouvelle session annuelle de votre congrès. Il y a des questions, il y a des doutes, il y a des inquiétudes, il y a des critiques sur les réformes en cours et c'est mon rôle d'être parmi vous pour vous faire part de mes convictions et pour répondre aux questions légitimes que vous vous posez et je n'en esquiverai aucune.

La démocratie, c'est savoir s'expliquer, débattre et s'écouter. Je suis sûr que la plupart d'entre vous y sont fidèles. Et c'est la raison pour laquelle j'ai répondu à l'invitation de votre président. C'est aussi mon rôle de vous remercier pour les efforts communs réalisés tout au long de ces douze derniers mois face à la crise. L'année qui vient de s'écouler est une belle démonstration de ce que la France peut faire lorsqu'elle se mobilise et qu'elle se rassemble dans un monde en turbulence. Cette crise a nécessité des réponses massives, organisées à tous les échelons : mondial, européen, national et local. Il a fallu éviter la banqueroute des systèmes financiers, puis accompagner les entreprises face à la baisse des carnets de commande, aux problèmes de trésorerie et aux problèmes d'accès au financement bancaire.

En un an, nous avons réalisé ensemble beaucoup de choses. D'abord, nous avons sauvé le financement bancaire des collectivités locales. Il y a un an, les banques n'avaient plus rien à offrir pour vos souscriptions d'emprunts ou bien uniquement pour des montants réduits et à des taux d'intérêt très élevés. À ma demande, la Caisse des dépôts a mis cinq milliards d'euros dans le circuit de financement des collectivités pour passer le cap de la fin de l'année. En décidant de sauver DEXIA, c'est un pan entier du financement des collectivités locales que l'État a préservé.

Je sais que pour certaines collectivités, demeure la question des « emprunts toxiques ». Je veux dire deux choses sur ce sujet. D'abord, afin d'éviter que des risques soient pris à l'avenir à cause d'une trop grande opacité des produits financiers, j'ai demandé à Christine LAGARDE, à Brice HORTEFEUX et Alain MARLEIX d'organiser, sous deux semaines, la signature d'une charte de bonnes pratiques à laquelle travaillent, depuis déjà plusieurs mois, les réseaux bancaires et les associations d'élus dont l'Association des maires de France.

À cette occasion, je veux qu'un bilan soit réalisé de l'engagement qu'ont pris les banques de rechercher, au cas par cas, des solutions individualisées avec les collectivités qui connaissent le plus de difficultés. Et afin de faciliter les discussions, j'ai décidé de désigner un médiateur auquel pourront faire appel ceux d'entre vous qui le souhaitent et qui sont confrontés aux « emprunts toxiques ».

Fin 2008, nous redoutions également un effondrement de la commande publique, qui aurait mis à mal le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les industries qui en dépendent. Nous avons réagi ensemble. En fin de semaine dernière, le programme exceptionnel d'investissement public était exécuté à 58 %. Le plan en faveur du logement l'était à plus de 75 %. Je ne parle pas d'engagements ou d'intentions de financement mais bien d'argent effectivement réinjecté dans l'économie à ce jour. Près de vingt mille conventions ont été signées avec vos collectivités pour le versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA. Vingt mille conventions, ce sont trois milliards huit cents millions d'euros de compensation versés en anticipation et ce sont cinquante-cinq milliards d'euros de commandes passées en 2009. Je veux vous remercier pour l'engagement de vos communes et des groupements de communes dont vous avez la responsabilité. C'est en partie grâce à vous que la sortie de crise se dessine en cette fin d'année 2009.

Je sais bien que certains d'entre vous redoutent que l'année 2010 soit une année « blanche » en ce qui concerne le versement anticipé

du Fonds de compensation de la TVA parce qu'ils ont engagé les investissements prévus mais qu'ils savent qu'ils n'atteindront pas forcément, fin 2009, un niveau de mandatement suffisant, en tout cas correspondant au seuil des conventions qu'ils ont signées. Comme à vous, cette situation m'est apparue injuste et sur la proposition de Patrick DEVEDJIAN, j'ai décidé de donner l'accord du gouvernement, d'abord, pour que le dispositif initialement prévu par la loi de finances soit assoupli. L'engagement de la collectivité sera donc considéré comme respecté dès lors que les restes à réaliser des investissements engagés en 2009 seront suffisants. Et d'autre part, parce que certaines collectivités n'ont pas pu s'engager en 2009, souvent parce qu'elles ont trouvé insuffisants les délais de réalisation des investissements, j'ai décidé de proposer au Parlement de reconduire intégralement, en 2010, le même dispositif de versement anticipé de la TVA que celui du plan de relance de 2009.

Votre association (et Monsieur le président, vous venez à l'instant de l'évoquer) a également marqué sa préoccupation de bénéficier, en contrepartie de la taxe carbone, de nouveaux financements pour mettre en oeuvre des politiques territoriales de développement durable et Jacques PÉLISSARD m'a renouvelé cette requête hier. Je suis sensible à votre raisonnement. La taxe carbone ne doit pas être un impôt nouveau mais un outil de redistribution destiné à améliorer l'efficacité énergétique de notre pays. L'État, au travers de l'ADEME, est déjà engagé aux côtés des élus locaux pour les accompagner dans des démarches de développement durable. Eh bien je vous annonce que nous allons créer, auprès de l'ADEME, un fonds dont le montant correspondra très exactement à la taxe carbone versée par les collectivités et ce fonds contribuera exclusivement à financer les investissements des collectivités en matière d'économie d'énergie et de développement durable.

Mesdames et Messieurs les maires, en 2010, nous sortirons de la crise. Les sorties de crises sont toujours des moments critiques. Nous allons connaître une période paradoxale pendant laquelle les indicateurs économiques vont s'améliorer alors que le chômage et les indicateurs de précarité resteront, quelques mois encore, élevés. Ce paradoxe continuera de peser sur l'ensemble des finances publiques de l'État, des collectivités locales et des organismes sociaux. Il nous faudra pourtant reprendre très vite le chantier de l'assainissement de nos comptes publics. Un chantier difficile mais indispensable pour que l'indépendance financière de notre pays puisse se rétablir. De même que nous avons affronté la crise ensemble, nous devons gérer ensemble la sortie de crise. En 2010, du fait de la récession, les ressources de l'État seront inférieures de 20 % à celles de 2008. Et pourtant, l'État assumera ses engagements envers les collectivités locales, notamment à travers l'effort d'investissement. Le Fonds de compensation de la TVA progressera très fortement compte tenu des mesures que j'ai annoncées prolongeant le plan de relance. Les dotations, et en particulier la DGF progresseront plus modestement en 2010, à +0,6 %.

2010 sera l'année d'une ambition renouvelée pour la politique d'aménagement et la vie de nos territoires. Sous l'impulsion de Michel MERCIER, nous allons organiser les Assises des territoires ruraux, qui, en vous donnant la parole, sont appelées à déboucher sur un plan d'action pour les espaces ruraux parce que l'avenir de notre pays n'est pas seulement aux mégapoles, il est dans tous les villages de France où se joue le sort de notre agriculture, de nos emplois et de nos services publics. Mais nous n'attendrons pas les conclusions de ces assises pour agir et dès à présent, nous avons décidé de lancer une deuxième génération de pôles d'excellence rurale. Nous allons poursuivre la dynamique des pôles de compétitivité et relancer les anciens systèmes productifs locaux. L'État va amplifier aussi ses efforts pour parachever la couverture du territoire en téléphonie mobile, en haut débit informatique par la télévision numérique terrestre et la marche vers le très haut débit. Nous voulons que 100 % de nos concitoyens aient accès à l'Internet à haut débit fixe et mobile avant 2012 parce qu'il n'est pas



concevable que les bienfaits du numérique soient octroyés aux citadins et soient déniés aux ruraux.

Grâce au plan « France numérique 2012 » et à la labellisation d'offres d'accès à Internet pour tous, l'accès à un tarif raisonnable à l'Internet à haut débit sur tout le territoire, notamment grâce au satellite, sera une réalité dès l'année prochaine. Et nous avons pris la décision de faire en sorte, s'agissant de la télévision numérique terrestre, qu'il n'y ait aucun foyer qui ne soit pas desservi par la télévision numérique terrestre puisque l'État financera directement les paraboles dans chaque foyer qui ne sera pas accessible aux réseaux des opérateurs.

L'année dernière j'avais souhaité qu'un bilan de la charte des services publics en milieu rural soit réalisé. Des groupes de travail se sont régulièrement réunis depuis. Des propositions concrètes sur l'accessibilité aux services, sur l'échange des bonnes pratiques ou encore sur les mutualisations entre les opérateurs ont été formulées. Elles ont été présentées hier après-midi à Michel MERCIER. Je veux que nous prenions en compte ces propositions et je tiens à ce que l'engagement de l'État et des opérateurs intègre en particulier la question du numérique. Je vous propose que nous nous donnions pour objectif qu'une nouvelle charte des services publics en milieu rural voie le jour à l'issue des Assises des territoires ruraux et que contrairement à celle qui avait été mise en oeuvre, elle soit opposable à l'ensemble des administrations de notre pays.

Mesdames et Messieurs les maires, le défi que nous avons à relever ensemble, c'est aussi celui d'assurer la compétitivité de notre économie. Je connais les inquiétudes de certains d'entre vous devant la réforme fiscale et c'est pourquoi il était important, pour moi, de venir vous en expliquer le sens. Cette réforme est une réforme urgente. Les entreprises françaises n'investissent pas assez et cela ne date pas d'hier. Depuis 1990, l'investissement des entreprises françaises est quasiment inférieur de moitié à celui des entreprises allemandes ou des entreprises britanniques. Depuis 1995, la part de marché de l'industrie française a chuté de 17 % à l'échelle mondiale quand celle de l'industrie allemande n'a chuté que de 2 %. Notre industrie n'a pas réussi à répondre à la demande mondiale parce qu'elle n'a pas suffisamment investi. Et en quinze ans, l'industrie française a perdu cinq cent mille emplois.

L'exemple de la production automobile est particulièrement frappant : en 1980, nous avions 10 % du marché mondial et l'Allemagne 11 % ; aujourd'hui, nous avons 5 % du marché mondial et l'Allemagne en a encore 10 %. Depuis le début de la crise, la production industrielle des principaux pays européens a chuté de façon très importante. Elle commence tout doucement à remonter mais il va nous falloir, au minimum, deux ans pour retrouver les niveaux de l'entrée dans la crise alors que pendant ce temps, les pays émergents et en particulier les pays asiatiques, qui ont vu leur production industrielle diminuer, sont déjà repassés au-dessus du niveau qui était le leur avant le début de la crise. En réalité, nous assistons à une accélération du transfert des richesses de la production et des emplois de nos vieux pays industrialisés vers les pays émergents. Et si nous n'amplifions pas nos efforts pour donner de l'oxygène à nos entreprises, pour consolider notre tissu industriel, alors le mouvement de désindustrialisation et de délocalisation va continuer de s'amplifier.

Pour alléger les charges des entreprises et restaurer leur compétitivité, la vérité, c'est que nous n'avons pas beaucoup de choix. Certains disent : « Il faut baisser les charges. » La réalité, Mesdames et Messieurs les maires, vous la connaissez bien, c'est que notamment sur les bas salaires, tous les gouvernements, depuis des années, ont allégé les charges qui pèsent sur les entreprises. Il n'en reste quasiment plus. Aujourd'hui, si l'on voulait baisser les charges patronales sur les bas salaires, il faudrait baisser les cotisations que paient les entreprises pour financer les retraites de nos concitoyens. Naturellement, personne ne peut accepter qu'on s'engage dans cette voie.

Alors faut-il baisser l'impôt sur les sociétés ? Ce serait un contresens de baisser la fiscalité basée sur les bénéfices des entreprises pour maintenir une fiscalité qui est basée sur les investissements des entreprises. Et dès lors que l'on ne peut pas toucher ni aux

cotisations sociales ni à l'impôt sur les sociétés, c'est la taxe professionnelle qui doit être réformée. Cette taxe qui d'ailleurs, vu son absurdité, n'a cessé d'être rognée depuis sa création par la suppression de la part assise sur les salaires entre 1999 et 2003, par l'instauration d'un plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée en 2005, par le dégrèvement au titre des investissements nouveaux, puis par le dégrèvement permanent en 2005 et 2008. Il ne s'agit pas de réduire les ressources financières des collectivités locales. Elles seront confortées...

Écoutez, je crois que si vous acceptez d'écouter la démonstration que je veux vous faire, à l'issue de cette démonstration, vous pourrez naturellement exprimer, comme vous le désirerez, votre approbation ou votre désapprobation. Mais laissez-moi simplement poursuivre mon développement pour que les arguments qui sont ceux du gouvernement soient entendus, comme nous avons entendu les arguments qui étaient, eux, de l'Association des maires de France.

Il ne s'agit pas de redéployer les charges des entreprises vers les ménages. Les ménages ne sont pas affectés par cette réforme, et je vais le démontrer dans un instant. L'objectif central du gouvernement, c'est d'alléger la charge fiscale qui pèse sur notre industrie et sur notre tissu de PME en supprimant un impôt qui pénalise l'investissement et qui contribue à la dévitalisation de nos territoires. Maintenir, en temps normal, une telle imposition, c'était déjà un contresens économique. Mais maintenir cette imposition dans le contexte de la mondialisation et de la crise actuelle, alors je vous le dis, ce serait une faute historique.

L'Assemblée nationale a adopté, sans modification majeure, le volet de la réforme qui supprime la taxe professionnelle et qui la remplace par une nouvelle contribution économique territoriale, avec deux composantes : une composante assise sur les bases foncières, comme c'est le cas aujourd'hui pratiquement chez tous nos voisins européens, et une composante assise sur la valeur ajoutée avec un barème national. Mieux répartie entre les entreprises en fonction de la richesse créée – et donc de leurs capacités contributives –, l'imposition sur la valeur ajoutée produit un effet économique qui est bien meilleur que la taxe professionnelle. Et je veux vous dire que ce choix n'a pas été fait dans la précipitation, il est issu de réflexions qui sont conduites depuis des années. Il est le résultat de la concertation qui a été menée, depuis le mois de février, avec les parlementaires, avec les associations représentant les collectivités locales et avec les entreprises.

Alors certains estiment que cette réforme aurait pu attendre et qu'il aurait fallu arrêter les contours après que la réforme des collectivités territoriales ait été votée. À ceux-là, je veux répondre deux choses. D'abord, on peut toujours trouver des raisons de reporter une réforme qui, au demeurant, est réclamée depuis longtemps pratiquement par tout le monde parce que tout le monde y est allé de sa critique sur le caractère antiéconomique de la taxe professionnelle. La violence de la crise économique et l'exacerbation de la concurrence internationale justifient sa mise en oeuvre immédiate. Ne pas inscrire cette réforme dans l'actuel projet de loi de finances, ça aurait voulu dire, prendre un an de retard au moins dans sa mise en oeuvre, un an de retard alors même que la reprise se joue maintenant. Nous ne pouvions pas accepter de repousser à plus tard ce qui est vital aujourd'hui.

Deuxièmement, cette réforme de la fiscalité nous l'appliquerons de façon pragmatique. Le gouvernement est prêt, si nécessaire, à des aménagements en 2010 au vu des simulations complémentaires qui seront effectuées. Et je vous annonce que le gouvernement donnera son accord à un amendement au Sénat qui nous donne collectivement rendez-vous pour un réexamen en 2010 au vu de ces simulations complémentaires, comme le président de l'Association des maires de France le réclamait à l'instant.

Cette clause de revoyure, nous la mettrons en oeuvre dans une parfaite transparence. Si la réforme des compétences des collectivités locales justifie une évolution du panier de ressources de chaque niveau de collectivité, alors nous examinerons la question sans tabou. Mais je veux vous dire que les communes et les intercommunalités ne seront pas pénalisées par cette réforme. La réforme de la taxe professionnelle est, au contraire, une opportunité

pour introduire plus de justice entre les territoires grâce à une meilleure péréquation et à plus de clarté. Pourquoi ? Parce que nous avions abouti à un système où l'investissement public se faisait au détriment de l'investissement privé. Parce que la seule issue à cette contradiction était de faire supporter par l'État une part croissante chaque année du coût de la taxe professionnelle, au point d'en faire, et de loin, le premier contribuable local. En bref, parce que nous étions arrivés à un point où entreprises et collectivités pouvaient avoir des intérêts concurrents et où le lien entre entreprises et territoires se délitait.

Le choix du gouvernement, c'est de rompre avec ce cycle infernal en dotant les collectivités locales de ressources pérennes, plus dynamiques et plus efficaces sur le plan économique. Entre 2003 et 2008, je voudrais vous faire remarquer que la valeur ajoutée a crû à un rythme annuel moyen de 4,1 % alors que la base de la taxe professionnelle, dans le même temps, n'a connu une augmentation annuelle que de 3 %. La future cotisation complémentaire sera donc plus dynamique que la taxe professionnelle. Ce sont des faits. Il s'agit de remplacer un impôt dont les bases se réduisent, puisque les entreprises investissent de moins en moins, non pas par des dotations d'État, mais bien par un impôt plus moderne.

Alors aujourd'hui, les communes et les groupements de communes perçoivent 17,3 milliards d'euros de taxe professionnelle. Par quoi cette ressource sera-t-elle remplacée ? Par des ressources fiscales et pas par des dotations, par des ressources fiscales, à hauteur de 17,1 milliards d'euros. Pour 98,8%, il s'agira donc bien de transferts fiscaux. Et pour que la compensation soit totale, l'État viendra ajouter les 1,2 % restants en dotations. C'est dire que la réforme ne dégradera pas l'autonomie financière des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Alors quelles seront ces ressources fiscales ?

- D'abord, la totalité du produit de la taxe d'habitation majorée des frais de gestion aujourd'hui perçus par l'État.
- Deuxièmement, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et je voudrais faire remarquer que ces taxes foncières sont supportées à part égale par les ménages et par les entreprises, à l'exception d'une part qui restera affectée aux départements et c'est le débat qui est en cours au Sénat. Ensuite la totalité de la future cotisation locale d'activité qui est assise sur les bases foncières des entreprises et dont le produit sera de l'ordre de six milliards d'euros.
- La taxe sur les surfaces commerciales.
- Une nouvelle taxe économique sur les entreprises de réseau, auquel d'ailleurs on a ajouté les antennes des opérateurs sur le territoire des communes.
- Enfin une part significative, et c'est le débat qui est en cours en ce moment même au Sénat, sur la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée. L'assemblée nationale a fixé cette part à 20 %. Votre association souhaite aller plus loin. Je veux dire que depuis le début le gouvernement a indiqué qu'il faisait confiance au Parlement pour trouver l'équilibre sur la solution qui sera finalement adoptée. Et enfin j'ai envie de dire sur ce sujet devant vous que si nous avons commis une erreur, c'est celle de présenter au départ un texte qui reposait sur une idée qui était défendue par tout le monde depuis des années. Je pourrais citer le rapport de Pierre MAUROY, je ne vais pas le faire pour ne pas allonger nos débats, mais il disait expressément que chaque niveau de collectivité devait se voir attribuer un impôt spécialisé et il disait notamment que pour les communes, c'était la fiscalité sur les ménages. Eh bien c'était et c'est une idée que nous partageons et que nous étions nombreux à partager et nous avons présenté le texte du gouvernement de cette façon. Eh bien je reconnais que c'était une fausse bonne idée. C'était une idée qui ne fonctionnait pas et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de laisser au Parlement le soin de mettre en place le bon équilibre dans la répartition de la nouvelle fiscalité entre les différents niveaux de collectivités.

Alors permettez-moi d'insister sur plusieurs points. D'abord, tous ces impôts compensent entièrement les recettes de la taxe professionnelle. Il n'y aura donc aucun recul de la capacité financière des communes et EPCI. Ces impôts, qui sont pour une large part assis sur les bases foncières, sont cohérents avec les missions des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Et d'ailleurs, cette architecture présente des

similitudes avec celle qui était proposée dans le rapport de Pierre MAUROY en 2001 tout en étant beaucoup plus modérée. Il est tout à fait erroné de dire que les communes ne disposeront plus que d'impôts sur les ménages, déconnectés de la vie économique.

Sur la plupart de ces impôts, les collectivités conserveront un plein pouvoir de vote des taux. La liberté des communes et des EPCI ne sera donc pas entamée. La seule exigence du gouvernement (et qui n'est pas nouvelle) consiste en une règle de lien entre les taux afin d'éviter les écarts injustifiés entre les niveaux d'imposition des ménages et les niveaux d'imposition des entreprises.

Pardonnez-moi cette peut-être trop longue énumération mais je pense qu'elle est importante pour dissiper les malentendus éventuels et pour vous convaincre que la réforme soumise au Parlement ne pénalise pas les communes et les EPCI.

Alors certains disent : « Mais le lien entre les entreprises et les territoires ne sera pas maintenu. » Eh bien non seulement ce lien sera préservé mais il va être conforté par la réforme. Moi, j'ai été, pendant plus de vingt ans, responsable d'exécutifs locaux et je sais bien qu'il est nécessaire d'établir un lien étroit entre entreprises et territoires surtout au niveau communal et intercommunal, c'est-à-dire là où les politiques d'aménagement sont les plus concrètes, là où les bénéfices et les désagréments causés par l'implantation ou le départ d'une usine sont ressentis le plus directement.

Soyons clairs, quand une entreprise s'implantera sur le territoire d'une commune, la commune et l'intercommunalité bénéficieront du produit des taxes foncières, de la totalité du produit de la cotisation locale d'activité et du produit de la fraction de cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée. Le lien entre entreprises et territoires ne sera donc pas, s'agissant des communes et des EPCI, distendu.

La répartition de la cotisation complémentaire fait débat. Le gouvernement avait initialement proposé, notamment pour une meilleure péréquation, une répartition sur une base nationale tenant compte de critères locaux. Cette répartition a fait l'objet de beaucoup de critiques, notamment en raison de cette nécessité de bien maintenir le lien entre territoires et entreprises. Et à l'instigation du rapporteur général du budget notamment à l'Assemblée nationale, il a été proposé que l'impôt payé par l'entreprise soit directement affecté aux collectivités sur le territoire de laquelle elle est établie, comme c'est le cas aujourd'hui pour la taxe professionnelle.

Le gouvernement a donné son accord s'agissant du niveau communal et intercommunal mais il y a une difficulté qui découle de cette évolution et qui tient à la situation des communes et des EPCI qui accueillent des entreprises de petite taille parce que, du fait du barème progressif de la cotisation complémentaire, le niveau d'imposition de ces petites entreprises sera faible, voire nul si leur chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros. Et donc il y a là un risque que cela pénalise les petites collectivités qui, naturellement, ont plus de petites entreprises.

La commission des finances du Sénat a proposé une solution qui résout cette difficulté sans remettre en cause le barème d'imposition. Cette solution consiste à affecter l'impôt à chaque collectivité, non plus en fonction de l'impôt payé par l'entreprise sur le territoire de la collectivité, mais en fonction de la valeur ajoutée produite par chaque entreprise sur le territoire de la collectivité. De la sorte, on maintient ce lien direct tout en traitant les EPCI sur un pied d'égalité et en organisant, puisqu'il faut bien, naturellement qu'il y ait une compensation, une véritable péréquation entre les territoires riches qui ont beaucoup de grandes entreprises qui produisent beaucoup de valeur ajoutée et les territoires pauvres qui ont plutôt des petites entreprises avec une faible production de valeur ajoutée.

Alors qu'est-ce qui va se passer en 2010 ? 2010 sera une année de transition. Comme je l'ai dit, la taxe professionnelle sera supprimée au 1er janvier mais l'affectation des nouvelles ressources fiscales à chaque collectivité est un exercice complexe qui ne peut pas intervenir avant 2011. Les communes et établissements publics de coopération intercommunale conserveront néanmoins une grande liberté. Ils pourront voter naturellement les taux de taxe d'habitation,

de taxes foncières et même le taux de cotisation locale d'activité dans le calendrier habituel. Ils seront affectataires de la taxe d'habitation et des taxes foncières selon les procédures habituelles. Et pour combler la perte de la taxe professionnelle, en attendant la mise en oeuvre du dispositif complet, ils recevront une compensation. Cette compensation, chacun le sait, le Parlement a décidé qu'elle était basée sur les bases de la taxe professionnelle 2010 appliquée au taux 2008 avec la garantie que cette compensation sera au moins équivalente au produit reçu par chaque commune et par chaque EPCI en 2009. Les communes et les EPCI ont donc une visibilité complète sur leurs ressources fiscales en 2010 et sont protégés contre toute baisse de recettes.

Alors qu'est-ce qui se passera en 2011 et après ? Je comprends que vous ne vous contentiez pas d'assurances sur votre budget en 2010 mais que vous souhaitiez savoir à quoi vous en tenir en 2011 et pour les années suivantes, c'est totalement légitime. Je veux dire qu'en 2011, les communes et les EPCI recevront les impôts selon le schéma qui aura été décidé dans le cadre de la loi de finances pour 2010, amélioré le cas échéant au vu des simulations complémentaires qui auront été conduites début 2010. Ils voteront librement leurs taux. Pour chaque collectivité, le remplacement d'un panier d'impôt par un autre pourra cependant avoir des conséquences financières positives dans certains cas et négatives dans d'autres.

Et bien, pour corriger ces variations, nous allons instaurer un Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Les collectivités dont les ressources auront augmenté du seul fait de la réforme, pas du fait de l'augmentation de leur base, pas du fait de l'augmentation de l'activité économique ou de vote d'un taux, mais simplement du fait de l'application de la réforme, et bien, ces collectivités seront écrêtées à hauteur de ce surplus et ces ressources viendront abonder le fonds qui servira à compenser les pertes des collectivités dont les recettes auront diminué. Communes et EPCI auront donc aussi la garantie qu'à base et à taux constants, leurs ressources seront maintenues en 2011.

Et à compter de 2012, les recettes fiscales évolueront en fonction de la réalité économique des territoires. Mais naturellement, les dotations qui auront été reçues par des collectivités qui auront été perdantes au départ en 2010 dans la réforme, ces dotations seront reconduites. Et la question qu'il reste à régler ensemble et qui n'est pas nouvelle (je me souviens de tous les débats sur les compensations de la taxe professionnelle il y a quelques années), c'est la question de savoir comment on indexera l'évolution de ces dotations et c'est au Parlement, naturellement, de le décider parce que les ressources financières des collectivités locales auront leur dynamique propre mais chacune des collectivités qui auraient pu être perdantes en 2010 aura la garantie du maintien dans le temps selon une indexation arrêtée ensemble de la compensation correspondant à cette perte. Je sais que la commission des finances du Sénat a proposé un niveau d'indexation. Le débat sur ce sujet est ouvert.

J'ajoute que cette évolution nous ouvre des perspectives en matière de péréquation. J'ai été sensible à la proposition du rapport de Jean-Pierre BALLIGAND et de Marc LAFFINEUR devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Ils proposent de mettre en place un fonds de péréquation alimenté par une partie des progressions les plus fortes du produit de la contribution sur la valeur ajoutée. Nous pourrions avoir ainsi, enfin, depuis le temps qu'on le réclame, un mécanisme permettant de mieux financer les EPCI les plus pauvres.

Alors quand allons-nous réviser les valeurs locatives cadastrales ? J'ai cité tout à l'heure le rapport MAUROY de 2001. Il posait un diagnostic extrêmement clair, jugeant – je le cite – que la révision des valeurs locatives servant de base à la taxe d'habitation a trop longtemps été différée, faute de volonté politique pour mettre en oeuvre cette réforme. Et bien, le gouvernement ne fait pas de la révision des valeurs locatives un préalable à la réforme de la taxe professionnelle, car rien ne justifierait une telle pétition de principe. En revanche, nous avons décidé d'engager cette réforme dès 2010.

Nous allons ouvrir une concertation approfondie dans les jours qui viennent, en vue d'aboutir à des conclusions courant 2010, qui

trouveront une traduction législative en loi de finances. Et les associations représentant les collectivités locales, et naturellement au premier rang d'entre elles, l'Association des maires de France seront étroitement associées à ce travail.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Face à l'ampleur de la tâche, je sais que la tentation est parfois grande de baisser les bras. Il ne m'a pas échappé que, élections après élections, beaucoup d'entre vous jettent l'éponge. Les candidats se font rares. Le métier de maire, je dis le métier mais je devrais dire le sacerdoce exige une disponibilité de tous les instants. Je connais la solitude du maire, d'autant plus exposé et sollicité dans les petites communes qu'il est bien souvent le premier mais aussi l'ultime interlocuteur. Mais c'est justement parce que j'ai été maire, parce que j'ai été président d'une communauté de communes que je sais aussi toute l'énergie que les initiatives locales peuvent déployer. Le renforcement de la proximité et le respect de vos territoires, c'est pour une large part la réforme de l'intercommunalité. L'intercommunalité, c'est la clé de notre développement territorial. Mais reconnaissez-le avec moi, 15 900 syndicats, 2 600 établissements publics de coopération, 371 pays, c'est beaucoup trop. Il nous faut à la fois achever, mais plus encore rationaliser l'intercommunalité. Donner plus de cohérence aux périmètres mais aussi fondre des syndicats dont l'activité pourrait être reprise de manière plus pertinente dans une structure plus forte. Cette démarche est indispensable pour susciter les économies d'échelle. Pour mener à bien ce projet, le texte de loi qui va être débattu au Parlement prévoit une période au cours de laquelle les préfets disposeront de pouvoirs importants. J'ai bien compris... (Huées.) Mais attendez... Mais attendez... Ou alors je m'arrête là si vous voulez... Voilà... Cela serait dommage... bon...

Je sais que beaucoup d'entre vous estiment que ces pouvoirs sont trop contraignants. Ils sont faits pour s'exercer dans un dialogue nourri avec les collectivités locales parce que je n'ai jamais pensé que les progrès de l'intercommunalité puissent dépendre de la contrainte. Pour autant, je ne pense pas qu'on puisse sincèrement progresser sans un minimum d'incitation. Et je voudrais qu'ensemble nous nous souvenions des polémiques autour de la réforme Chevènement de l'intercommunalité, qui prévoyait elle aussi des pouvoirs exceptionnels conférés au préfet pour une durée limitée. Aujourd'hui tout le monde s'en félicite et la cite comme une grande réforme. Il nous appartient de la prolonger pour promouvoir un schéma plus cohérent. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas tenir compte des spécificités et des contraintes locales. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de m'en entretenir récemment avec les élus de montagne : il n'y aura pas de taille minimale imposée pour les groupements de communes ; il est légitime que les logiques de solidarité intercommunale prennent en compte les réalités géographiques et démographiques propres à chaque département. Notre texte vise à atteindre un équilibre. Le gouvernement, cher Jacques PELISSARD, a tenu compte des suggestions de l'Association des maires de France qui demandait un renforcement du pouvoir des Commissions départementales de coopération intercommunale. Lorsque vos représentants, membres de ces Commissions, auront réuni la majorité des deux tiers, comme vous me l'avez suggéré, sur une proposition ; et bien, c'est cette proposition qui s'imposera et naturellement le préfet n'aura pas à discuter de la proposition de la Commission départementale de coopération intercommunale. Nous serons également attentifs à ce que des règles de bonne gouvernance soient instaurées parce qu'aucune commune ne doit pouvoir imposer ses vues contre toutes les autres.

Votre association propose que la répartition des sièges entre communes au sein d'un EPCI se fasse par accord entre les communes plutôt que par application mécanique d'un tableau établi en fonction de la population. Je veux vous dire que je suis favorable à cette proposition à condition qu'il y ait unanimité des communes, et s'il n'y a pas consensus, alors il faudra appliquer le tableau qui sera prévu dans les textes.

Le projet offrira aussi des outils nouveaux à tous les maires souhaitant approfondir leur démarche intercommunale. C'est un enjeu essentiel si l'on veut rationaliser les ressources publiques. Les

économies d'échelle réalisées à travers la gestion unifiée des structures, c'est autant de moyens dégagés pour engager d'autres actions ou pour alléger la fiscalité. Et bien, le projet de loi ouvrira ainsi aux établissements publics de coopération intercommunale la faculté de mutualiser des moyens à l'échelon intercommunal, pour lui permettre par exemple d'acquérir du matériel destiné à couvrir les besoins de ses communes membres, alors même qu'il ne serait doté d'aucune compétence pour laquelle le matériel serait nécessaire.

Vous vous posez aussi la question de la majorité pour décider des compétences déléguées par les communes à la structure intercommunale, c'est vrai que le projet de loi prévoyait de substituer une majorité simple à la traditionnelle majorité des deux tiers. Je conçois parfaitement que cette évolution puisse vous paraître brutale et je vous indique que le gouvernement sera totalement ouvert sur ce point aux amendements de compromis parce que la vérité, c'est que la seule chose que nous souhaitons, c'est une vraie solidarité locale, dans l'intérêt de toutes les communes et c'est dans le même esprit que le gouvernement examinera vos propositions sur les pouvoirs de police, essentiels pour les maires, comme ceux en matière de voirie ou de circulation, dont j'ai compris que beaucoup d'entre vous ne souhaitaient pas qu'ils puissent être transférés aux communautés de communes. Enfin, la réforme c'est aussi l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. Il ne faut pas percevoir cette disposition comme une menace pour la légitimité du maire, qui verrait sa compétence menacée. Cela aurait été le cas si la désignation du conseiller communautaire s'était faite au cours d'un scrutin autonome. Ce que nous n'avons pas voulu.

En décidant de faire désigner les délégués communautaires à l'occasion des élections municipales, les communes vont se réapproprier les débats communautaires. La structure intercommunale ne sera plus lointaine, elle sera au contraire le creuset d'initiatives et de messages portés par les équipes municipales, qui devront en rendre compte à leurs électeurs. Cela conduira chacun à s'interroger sur les enjeux de l'intercommunalité et à raisonner en termes de coopération communale. Je pense que tout le monde en sortira gagnant.

Pour cela, nous avons répondu positivement à une demande de votre association : l'abaissement du seuil du scrutin avec listes complètes sans panachage. C'est aussi une réponse aux problèmes de gouvernance rencontrés par certaines communes. La commune doit être dirigée au terme d'un choix positif clair en faveur d'une équipe et d'un projet. On tire sa légitimité de sa capacité à susciter l'adhésion à un projet plutôt que de sa capacité à sortir vainqueur de telle ou telle querelle de personnes. Je n'ai jamais pensé que le fait de rayer des noms sur une liste renforçait la démocratie.

Bien sûr, je mesure la contrainte que représente la constitution de listes, soumise notamment à l'obligation de parité. Il faut y voir un levier de renouvellement. C'est d'ailleurs au moment même où l'on voit que dans certains territoires les jeunes générations hésitent parfois à s'engager. C'est aussi pour cela que nous avons renforcé la possibilité pour les élus de se former. C'est un fait que la fonction de maire se « professionnalise » de plus en plus, mais cette réalité ne doit pas nous faire renoncer à la diversité des profils.

Nous abordons, Mesdames et Messieurs les Maires, une phase nouvelle de la décentralisation qui s'accompagnera d'une clarification des compétences. La question aujourd'hui est de savoir qui fait quoi et comment ces compétences sont exercées. C'est un enjeu de démocratie. Je sais que la tâche est considérable. Et c'est pour cela que le projet de loi annonce les grands principes, repris notamment du rapport du sénateur BELOT, selon lesquels chaque collectivité doit avoir un socle de compétences bien identifiées. Mais cela n'exclut pas par principe le partenariat, ni les cofinancements, mais il faut donner plus de visibilité au système et plus de cohérence à l'action de chacun. Chaque échelon doit retrouver son identité et sa visibilité. La commune est naturellement l'échelon de proximité, ce qui justifie que soit réaffirmée en sa faveur la clause de compétence générale.

Sans accuser personne, force est de constater que l'enchevêtrement des compétences contribue à scléroser notre système local et ce sont souvent les maires qui en payent le prix, en les enfermant dans des querelles ou en les forçant à des quêtes de financement qui s'apparentent au parcours du combattant et qui sont finalement

assez éloignées du fameux principe d'autonomie des collectivités locales. Où est l'autonomie d'un maire d'une commune qui doit passer par toutes les exigences d'une contractualisation souvent déséquilibrée avec les régions, avec les départements et avec l'État ? Soyons clairs : l'objectif n'est pas d'abandonner les communes à leur sort comme j'ai pu l'entendre ici ou là ! Dire que les communes ne pourront plus bénéficier de cofinancement, c'est un mensonge. Il n'est question à aucun moment de remettre en cause la possibilité pour les communes d'avoir recours à des financements extérieurs, qu'ils viennent du département, de la région, ou de l'État. Il n'est pas question d'interdire les cofinancements, mais simplement de les rendre plus lisibles, plus transparents et plus efficaces. Et croyez-moi, les maires y trouveront avantage.

Mesdames et Messieurs les Maires, cette réforme des collectivités locales, nous devons la mettre en œuvre dans la concertation. Et c'est la raison pour laquelle je veillerai à ce qu'un groupe de suivi soit constitué, comme l'a réclamé le président PELLISSARD, au sein de la conférence nationale des exécutifs.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Pour avoir exercé presque tous les mandats locaux, je sais ce que notre pays doit à la décentralisation et je mesure avec vous combien, depuis une trentaine d'années, la France a changé. Elle a modernisé ses infrastructures, elle a rééquilibré son territoire, elle a réaménagé ses espaces. Ces résultats sont en grande partie dus à la décentralisation, et rien ne serait plus stupide que de recentraliser l'énergie de notre pays. Au moment d'engager la modernisation de notre organisation territoriale, je mesure naturellement les interrogations, parce que le statu quo, même s'il est imparfait, il a un mérite, il est connu. La réforme, elle, charrie toujours une part de doute, jusqu'au jour où elle s'installe et où elle produit ses effets. Les plus anciens ici se souviennent peut-être des débats que nous avons eus en 1982, quand fut initié le mouvement de décentralisation. Tout le monde n'y était pas favorable, et les échanges ont été vifs. Je me souviens aussi des lois qui ont conduit à l'intercommunalité. Elles ont été combattues dans cette enceinte. Souvenez-vous aussi des débats que nous avons eus sur les réformes successives de la fiscalité. A chaque fois, certains y ont vu la fin de l'autonomie des collectivités locales, et beaucoup d'entre nous n'ont pas manqué de dénoncer le prétendu désengagement de l'État. Et bien, aujourd'hui, il est certain que le plus simple aurait été de ne rien faire. Mais je ne crois pas que cette lâcheté aurait suscité votre adhésion parce que vous connaissez tous les travers de notre organisation territoriale.

En revanche, je suis convaincu que l'inaction reviendrait à s'exposer à l'avenir à des choix douloureux qui seraient sans commune mesure avec la réforme que nous vous proposons. « Supprimez les départements », nous conseillaient certains. « Réduisez drastiquement le nombre de nos communes », suggéraient les autres. Mais parce que l'Histoire de France n'est pas une page blanche sur laquelle on tire aveuglément un trait, nous avons choisi une voie pragmatique destinée à renforcer les synergies entre le couple « commune/intercommunalité » et le couple « département/région ».

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je vous ai parlé avec franchise et en confiance. Je l'ai fait avec la conviction que notre pays doit encore et toujours se moderniser. Et au cœur de cette conviction, je ne dissocie pas les élus nationaux des élus locaux. Nous sommes tous au service de nos concitoyens. Nous sommes tous au service de la République. Et dans cette République que nous aimons, il n'y a pas l'État d'un côté et les collectivités territoriales de l'autre. Nous sommes tous comptables du même intérêt général et notre responsabilité commune, c'est de réfléchir et d'agir pour une France plus moderne et plus efficace, et cet objectif doit transcender nos différences politiques et les intérêts de chacun. Rénover la décentralisation pour réformer la France, c'est l'objectif que je vous propose de poursuivre ensemble parce que devant nos concitoyens, nous sommes tous et avant tout, les élus de la République. Et cette République indivisible n'est prisonnière d'aucun parti.

Nos débats sont légitimes et nous sommes tous passionnés. Mais le service de la France nous rassemble et c'est pour cela qu'à chaque étape de la décentralisation les élus ont répondu présents. Et bien, c'est cette conviction que je voulais, ce soir, partager avec vous.

